

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION  
POUR L'EXERCICE 2021**

**Comptes et gestion de la commune de La Tour-de-Peilz**

Madame la Présidente du Conseil communal,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers

La Commission de gestion de l'exercice 2021 est constituée comme suit :

Mme Ziva Tavcar, PSDG	Présidente
M. Kamiar Aminian, LV	Membre
M. Denis Champier, PLR	Membre
Mme Mireille Cornaz, LCIVL	Membre
M. José Espinosa, UDC	Membre
M. Salvatore Noto, PLR	Membre
Mme Geneviève Pasche, LV	Membre

**AVERTISSEMENT**

Le parti pris de ce rapport est de présenter de manière approfondie chacun des thèmes étudiés par la COGEST. Il n'est pas fait pour être lu de bout en bout, mais plutôt pour que vous puissiez sélectionner le ou les thèmes qui vous tiennent le plus à cœur.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ORGANISATION DE LA COMMISSION DE GESTION (COGEST) .....</b>	<b>3</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>3</b>
<b>FONDATION DU MUSÉE SUISSE DU JEU .....</b>	<b>4</b>
<b>RÉSEAU REVE .....</b>	<b>8</b>
<b>« VILLEVERTE » ET VÉGÉTATION EN VILLE.....</b>	<b>14</b>
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL AU SEIN DE LA COMMUNE .....</b>	<b>17</b>
<b>DISPENSE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET PERMIS D'HABITER .....</b>	<b>23</b>
<b>COMPÉTENCES INTERNES ET LES CRITÈRES POUR DES MANDATS EXTERNES .....</b>	<b>26</b>
<b>ASSAINISSEMENT DES BÂTIMENTS .....</b>	<b>35</b>

## **ORGANISATION DE LA COMMISSION DE GESTION (COGEST)**

En 2021/2022 la COGEST est composée de sept membres (nombre réduit). Quatre membres sont des nouveaux élus, parmi eux la présidente.

La commission s'est réunie à vingt reprises ce qui représente de siéger environ quarante-quatre heures. Le but de ces réunions était de préparer, organiser, planifier le travail de la COGEST. En plus d'identifier les thèmes à approfondir et discuter des rapports.

Au finale la COGEST a choisi six thèmes, pour chacun d'entre eux, les services de la commune concernés ont fait une présentation en présence de municipal concerné et de son chef de service et/ou son chef de secteur. La COGEST a obtenu la version informatique de toutes ces présentations. Pour la plupart des sujets traités, la COGEST a recherché des documents officiels (textes juridiques, audits de la cour des comptes, etc.) le plus souvent sur les sites de l'administration fédérale, cantonale ou communale pour contextualiser le thème.

Élaboration de présent rapport est le résultat d'une collaboration étroite entre les membres de la COGEST.

Finalement, pour la présidente de la COGEST, c'était la première année qu'elle fonctionnait dans cette commission. Elle remercie donc particulièrement ses collègues qui l'ont épaulée et soutenue dans cette tâche.

## **REMERCIEMENTS**

La Commission de gestion remercie Mme la syndique Sandra Glardon, Mme la Municipale Elise Kaiser (Service de l'Urbanisme et des Travaux Publics - SUTP), MM. les Municipaux Vincent Bonvin (Service Famille, Jeunesse et Sport - SFJS), Alain Grangier (Service Domaines et Bâtiments - SDOM), et Jean-Pierre Schwab (Service de finances - SFIN) de leur disponibilité et des nombreuses réponses à nos questions.

Elle remercie également les chefs de service MM. Pierre-André Dupertuis, secrétaire communal et chef du personnel de la commune, Yves Roulet (SDOM), Olivier Wälchli (SFJS) de leur présentation et collaboration. La commission remercie en particulier. La commission remercie en particulier Monsieur Michael Zenger (SFIN) pour ses excellentes présentations et la clarté de ses réponses aux nombreuses questions.

Madame Nathalie Modoux, responsable du bureau des ressources humaines de la Commune et MM. Stéphane Grand, responsable du secteur Parcs et Jardins, Stéphane Dubuis, responsable de la police des constructions, Fabrizio Verasani, responsable de Secteur sécurité à la ville de Vevey ont répondu à nos questions ce dont nous les remercions vivement.

Enfin, la COGEST remercie MM. Vincent Perrier, président de la fondation du musée du jeu (FMSJ), Guy Chervet, Kurt Egli, Me Pascal Nicollier, membres de la FMSJ pour leur présentation.

# FONDATION DU MUSÉE SUISSE DU JEU

(4 avril 2022)

Malheureusement le Municipal, M. Vincent Bonvin était malade et n'a donc pas pu assister à cette séance, seuls des membres du conseil de la fondation étaient présents.

## Introduction

La Fondation du Musée Suisse du Jeu (FMSJ) est une fondation de droit privé dont le but est d'exploiter, de développer et d'animer l'espace dans le Château et la maison du jardinier.

Un Contrat de prestation datant de 2003 lie la FMSJ à la Commune qui lui accorde une autonomie de fonctionnement. En contrepartie de cette autonomie, elle doit apporter la preuve de l'atteinte de ses objectifs et fournir un rapport complet de ses activités ainsi qu'une comptabilité détaillée permettant d'identifier comment la subvention de la Commune a été utilisée.

En préambule la COGEST s'est rendue au MSJ, où M. Perrier, président du Conseil de fondation, nous a expliqué quels seront les thèmes de la nouvelle scénographie traités dans chaque salle. La réception sera déplacée au rez-de-chaussée. Quant à la bibliothèque, si le projet Nick Cave prévoyait de l'installer dans l'ancienne cuisine, la nouvelle scénographie du Musée envisage de l'intégrer dans le parcours muséographique, une fois les travaux de rénovation accomplis (information transmise après notre visite des lieux).

Chaque année, la COGEST formule des vœux qui, malheureusement, ne sont pas réalisés. Cette année, la COGEST a décidé de renoncer à répéter ce qui a été dit d'année en année, elle s'est centrée sur :

1. Le financement du MSJ
2. Le renouvellement du personnel et plus particulièrement l'engagement prochain du nouveau directeur
3. Des observations et demandes de la COGEST au vu des problèmes recensés

## Financement du MSJ et comptes en 2021

Le rapport d'activités de la fondation du MSJ pour 2021 fait état des sources de financement suivantes du musée :

- La subvention habituelle de CHF 695'000 et de CHF 20'000 pour la journée du château des Jeux, soit un total de CHF 715'000.
- Une subvention exceptionnelle et unique de CHF 72'000 que le canton, dans le cadre d'un programme post-COVID d'appui aux musées, a octroyé au MSJ

De plus, la FMSJ, jusqu'à la rénovation du site du château, a bénéficié des revenus des locations du restaurant et des salles de réception du site château dont le montant s'élève en 2021 à CHF 12'122.10.

L'ensemble de ces sources de financement ont permis au musée d'avoir un bilan juste équilibré, situation que le conseil de fondation juge lui-même juste satisfaisante.

Par ailleurs, le rapport d'activités de la FMSJ de 2021 (p. 55-58) fait état de prestations offertes gratuitement par la Commune -> entretien des bâtiments et des espaces extérieurs et divers

(les frais de chauffage sont payés par le Musée (Fr. 20'415.15 en 2021). En revanche, la commune propriétaire prend en charge les contrats pour l'entretien des chaudières (ce sont ces montants qui figurent en p. 55 du rapport d'activité) dont le montant total a été estimé par la commune à CHF 22'410. De surcroît, les locaux du MSJ sont mis gratuitement à disposition du musée.

Quant aux comptes, ils ne montrent rien de saillant et de fondamentalement nouveau (cf. annexes) hormis :

- Une augmentation sensible des ventes de la boutique
- Une augmentation du nombre de visiteurs par rapport à 2020 (13'619 pour 10 mois en 2021 contre 9'551 en 2020) et du prix des entrées. Le nombre de visiteurs reste cependant moindre en comparaison de 2006 où il était de 20'000 sur 12 mois.

Force est de constater une fois de plus que la situation financière du musée est très dépendante de la subvention de la Commune. Par ailleurs, la FMSJ, si exceptionnellement, a reçu une aide de l'Etat, ne parvient pas à compter sur des sponsorings, faute de ressources disponibles pour les solliciter.

### **L'enjeu pour l'année 2022 : l'engagement d'un nouveau directeur**

Pour la FMSJ, le renouvellement du personnel est un des enjeux principaux de ces prochaines années. En effet, plusieurs membres du personnel s'approchent de la retraite, l'administratrice a même dépassé l'âge AVS et le directeur prendra sa retraite à fin mars 2023.

M. Vincent Bonvin, interrogé par la COGEST le 11 avril, nous informe du retrait du comité de la FMSJ de M. Perrier cet été. Tous ces changements devraient, toujours selon le Municipal, redonner un nouveau départ au musée et actualiser les compétences de l'équipe.

Au vu de ces changements, la COGEST pose la question aux représentants de la FMSJ de la vision à long terme pour le MSJ, mais cette question reste sans réponse. La COGEST se demande si engager un nouveau directeur sans avoir de vision claire n'est pas prématuré. A son avis, d'autres étapes devraient aussi précéder cet engagement comme la modification du contrat de prestation entre la Commune et la FMSJ, ceci afin de clarifier le cadre de travail du prochain directeur. Si la modification de ce contrat est en cours, elle se heurte à un certain immobilisme, nous dit M. Vincent Bonvin. Engager un directeur dans les conditions actuelles, c'est compromettre l'attractivité du poste et rendre floue la fonction de direction. Il ne suffira pas d'avoir un directeur dont les compétences attendues sont essentiellement managériales pour relever tous les défis qui existent aujourd'hui.

### **Conclusion**

Le constat est presque identique d'année en année, la COGEST souhaiterait davantage de faits et moins de spéculations. En effet, le musée tourne grâce à la contribution de la Commune, le financement de la nouvelle scénographie reste incertain et une vision sur le devenir du musée manque cruellement.

### **Observations et demandes**

#### **Observation 1**

#### **Quel avenir pour la gouvernance du MSJ ?**

Le MSJ se trouve dans une situation critique.

La fréquentation du musée, qui était de plus de 20 000 visiteurs en 2006, a diminué chaque année pour atteindre moins de 14'000 visiteurs avant la pandémie et le nombre de visiteurs ne parvient pas à retrouver la donne de 2006. Bien que la FMSJ ait pris l'initiative d'évaluer le

fonctionnement et la gouvernance du musée par le biais d'un audit (Cf. communication 7/2020 et les réponses aux questions posées par la COGEST sur sa gestion 2021). Les conclusions de l'audit n'ont pas été communiquées ni à la Municipalité, ni à la COGEST et la COFIN, malgré les demandes réitérées des Conseillers Communaux.

De plus, la Commune reste la principale source de financement du musée. Une mesure concrète aurait pu être communiquée à la COGEST telle qu'un business plan en lien avec la scénographie pour faire état de changements réalisés, mais le FMSJ se mure dans le silence. Il y a donc lieu de s'interroger sur la gouvernance du MSJ qui manque d'une vision claire sur le long terme également relevée dans les vœux de la COGEST en 2021.

Le refus de la population d'accorder un montant de 10 millions pour la rénovation du château a rendu la situation du MSJ encore plus difficile. Dans ces conditions, on peut se demander si la FMSJ est en mesure d'engager un nouveau directeur pour le musée ou par exemple pourquoi un bureau de recrutement n'est pas prévu pour l'engagement du directeur par la FMSJ. Par conséquent :

Demande 1 : En tant que signataire du contrat de prestation et financeur de la FMSJ, la Municipalité est priée de mener une enquête sur le fonctionnement et la gouvernance de la FMSJ afin d'offrir des pistes pour la gestion future du musée avant l'engagement d'un nouveau directeur et au plus tard fin 2022.

## **Observation 2**

### **Adaptation du contrat de prestation**

En 2021, la subvention de la Commune représente un montant total de CHF 715'000, auquel il convient d'ajouter la mise à disposition de locaux et d'autres prestations offertes gratuitement par la Commune. Ce montant couvre la totalité des coûts salariaux et une partie importante des autres coûts (frais d'exploitation, d'achat, d'exposition, etc.). Cette subvention confortable ne favorise pas la recherche de fonds supplémentaires. Les autres subventions accordées au MSJ en 2021 sont dérisoires à l'exception de l'aide ponctuelle du canton en raison de la situation de pandémie.

Cependant, des possibilités de financement existent. Par exemple, dans le domaine de la recherche, l'Université de Fribourg a obtenu 2'495'930 € en 2017 pour une durée de six ans pour le projet européen Locus Ludi (le tissu culturel du jeu et des jeux dans l'Antiquité classique)<sup>1</sup> auquel le MSJ participe sans recevoir une quelconque part de cette subvention. Il est donc nécessaire de réviser le contrat de prestation pour l'adapter afin de contraindre la FMSJ à rechercher de nouvelles sources de financement.

Par ailleurs, le rôle de la Municipalité dans la gouvernance de la FMSJ devrait être en adéquation avec le financement qu'elle octroie.

D'ailleurs, déjà en 2021, la COGEST avait souhaité la mise à jour du contrat de prestation sans résultat.

Demande 2 : Avant l'engagement d'un nouveau directeur mais au plus tard fin 2022, la Municipalité est priée de revoir et d'adapter son contrat de prestation avec la FMSJ en ce qui concerne son financement et d'inclure des mesures pour être mieux représentée et avoir un rôle plus important dans les décisions prises.

---

<sup>1</sup> <https://cordis.europa.eu/project/id/741520>

## ANNEXE

<b>Collection</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 51 donateurs privés et plusieurs achats, à obtenu 180 objets (en 2020 - 400 objets dont 250 jeux vidéo).</li> <li>• L'inventaire de la collection Gaeng n'a pas avancé en 2021, la priorité ayant été donnée aux 310 objets de la collection Mazukawa.</li> </ul>		
Comptes 2021	Charges	Revenus
	132'493,12	140'714,90
<b>Recherche</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le projet du renouvellement du musée, MM. Ulrich Schädler et Denis Rohrer ont produit de nombreux documents pour alimenter d'une part la réflexion de M. Lorenzo Greppi, concepteur de la nouvelle scénographie et d'autre part le site internet.</li> </ul>		
Comptes 2021	Charges	Revenus
	30'903,82	33'063.59
<b>Diffusion des connaissances/médiation culturelle</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le conseil de la fondation a décidé en 2021 de renoncer à monter une exposition temporaire, tous les efforts des conservateurs s'étant concentrés sur le projet de la nouvelle scénographie portant le nom de Projet 20-25.</li> </ul>		
Comptes 2021	Charges	Revenus
	221'244.14	152'927.68
<b>Exploitation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'heures totales pour 2021 est de 4025 contre 4217 en 2020 et 6213 en 2019.</li> <li>• Le nombre de visiteurs au musée était de 14'671 en 2016, de 13'687 en 2019, et durant les 2 années de pandémie COVID de 9'551 en 2020 et de 13'619 en 2021.</li> <li>• Location salle A, 2021 net 4'228.10, si on se réfère aux autres années, le résultat est en net recul.</li> <li>• Exemple de 2015 avec 48'876.-.</li> </ul>		
Comptes 2021	Charges	Revenus
	284'963.94	316'998.46
<b>Entretien</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien courant des locaux et des espaces extérieurs, le partenaire étant la ville de la Tour de Peilz.</li> </ul>		
Comptes 2021	Charges	Revenus
	147'382.80	109'537.22

<b>Boutique</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'augmentation du chiffre d'affaires de la boutique est sensible malgré une fermeture de 2 mois en 2021.</li> </ul>		
Comptes 2021	Charges	Revenus
	99'594.98	160'267.23
<b>Café - restaurant</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Face aux incertitudes du démarrage des travaux de rénovation de la maison du jardinier, les gérants du restaurant ont préféré jeter l'éponge le 30 septembre 2021. Le conseil de fondation du musée a alors renoncé à mettre la gérance au concours.</li> </ul>		
Comptes 2021	Charges	Revenus
	0.-	7'500.-

## **RÉSEAU REVE**

**(29 novembre 2021)**

### **Introduction**

La Commission de Gestion a choisi ce sujet suite à la décision de Vevey de quitter le réseau REVE. Au mois de juin 2021, Vevey a annoncé son retrait du réseau REVE, les raisons principales en étaient les suivantes :

1. En 2019 déjà, le réseau Rêve a décidé d'augmenter la part des parents de 30 à 33%. Vevey trouvait cette hausse inacceptable, elle qui parlait même de rendre ces prestations gratuites à l'instar des écoles. Au vu de cette différence de perception, Vevey a décidé de quitter le réseau.
2. En quittant le réseau REVE, Vevey entendait aussi récupérer les places occupées par des enfants d'autres communes pour les enfants de sa propre commune.

### **Présentation du réseau REVE actuel**

Ce réseau a été créé le 1er janvier 2009 et fonctionnera ainsi jusqu'en juillet 2022.

REVE signifie Réseau Enfance Vevey et Environ. Il comprend 6 communes : Vevey (en train de se retirer), La Tour-de-Peilz et le cercle de Corsier (Jongny, Corseaux-sur-Vevey, Corsier-sur-Vevey et Chardonne) ainsi que le groupe Nestlé qui s'est affilié au réseau pour offrir à ses collaborateurs un réel avantage pour placer leurs enfants dans les types d'accueil proposés par le réseau.

Trois des communes citées ci-dessus (Vevey, la Tour de Peilz et Chardonne) le sont aussi à titre d'entreprises car les enfants de leurs employés peuvent bénéficier de ces structures, même s'ils n'habitent pas dans ces communes. Une des structures est indépendante, l'association les Galopins à Vevey.

Après le départ de Vevey un réseau transitoire sera créé entre les communes de La Tour-de-Peilz, du Cercle de Corsier et Nestlé. Il sera appelé réseau LAC. Le canton a octroyé un délai jusqu'au 31 décembre 2024 pour la reconnaissance du nouveau réseau. Pour les bénéficiaires boélands des crèches, ce changement n'aura aucune incidence si ce n'est l'inaccessibilité dès 2022 pour de nouvelles places à Vevey.

La question se posera de savoir quelle sera l'étendue du réseau LAC. Se concentrera-t-il sur la seule commune de La Tour-de-Peilz ou avec les communes du cercle de Corsier ou de Blonay-St-Légier ? Ce remaniement du réseau REVE fera l'objet d'une étude.

### **Description du réseau REVE actuel**

Le réseau REVE comme tout réseau enfance du canton comprend trois types d'accueil :

1. Accueil collectif préscolaire dès la naissance jusqu'à 4 ans
2. Accueil collectif parascolaire de 4 ans à 10-12 ans
3. Accueil familial de jour (AFJ) de la naissance à 10-12 ans

#### **1) Accueil collectif préscolaire**

Il comprend toutes les crèches présentes sur le territoire du REVE et offre près de 900 places sont disponibles pour les enfants entre 3 mois et 12 ans.

A La Tour-de-Peilz, pour l'accueil préscolaire il y a 158 places, ce qui représente 240-250 enfants accueillis dans les différentes garderies de la commune<sup>2</sup>.

#### **2) Accueil parascolaire : unité d'accueil pour les écoliers en dehors des heures d'école = UAPE**

Seuls Vevey et La Tour-de-Peilz offrent ce type d'accueil dans le cadre de REVE. Les autres communes gèrent l'accueil parascolaire par Ondine qui ne pratique pas la même politique tarifaire que les UAPE de La Tour-de-Peilz.

Depuis l'ouverture du 2<sup>e</sup> étage aux Terreaux (dès août 2021), il y a 221 places ce qui représente 330 enfants accueillis entre la 1P et la 6P<sup>3</sup>.

#### **3) L'Accueil familial de jour**

L'avantage des accueillantes de jour est leur souplesse d'horaire, certaines accueillent des enfants dans la soirée, durant la nuit ou encore le week-end.

Au 31 décembre 2021, il y a 72 accueillantes familiales habitant essentiellement à Vevey et à La Tour-de-Peilz, les enfants qu'elles accueillent pouvant provenir d'autres communes que la commune de domicile de l'accueillante. Les accueillantes ont le droit de garder 5 enfants au plus.

Depuis 2019, il y a une baisse du nombre d'accueillantes de jour à La Tour-de-Peilz comme ailleurs dans le canton. Cette diminution est essentiellement due à un changement de règle imposée par le canton : les accueillantes en âge d'AVS ne peuvent plus comme auparavant exercer cette activité professionnelle. De plus, dès 2020, certaines accueillantes ont stoppé leur activité pour éviter la contagion due au Covid.

Pour obtenir une place dans le réseau REVE, les parents doivent s'adresser :  
Pour l'accueil collectif de jour

- a. Vevey : au service famille, jeunesse et enfance de la Ville de Vevey, service qui dépend de la commune.

---

<sup>2</sup> Garderie du Parc, ch. de Vassin 20, 31 places : 12 bébés et 21 trotteurs/moyens  
Garderie Croqu'Lune, av. des Alpes 102, 49 places : 15 bébés, 14 trotteurs, 20 moyens  
Garderie Yakari, av. de Bel-Air 106 avec 21 trotteurs/moyens  
Garderie Vilarose, ch. De l'Oyonne 1 à Vevey, dans les locaux de Nestlé, 49 places : 15 bébés, 14 trotteurs, 20 moyens

<sup>3</sup> Domaine du Parc, ch. de Vassin 20 : 60 places  
Terreaux dès août 2021, dans les bâtiments provisoires : 60 places  
Clin d'œil, ch. de Vassin 10 : 60 places  
Yakari, av. De Bel-Air 106 : 17 places  
Grand-Rue 56 : 24 places

b. La Tour-de-Peilz et les communes du cercle de Corsier :

- A la Fondation des Structures d'accueil de l'Enfance (FSAE), structure indépendante de la commune, disposant d'un budget propre, et qui gère 373 places d'accueil (partiellement prévues pour La Tour-de-Peilz) pour environ 600 enfants entre 4 mois et 12 ans, que ce soit en garderie et Unité d'Accueil pour Enfant (UAPE) pour l'accueil des écoliers en-dehors des heures scolaires de la 1P à la 6P.

Pour l'accueil familial de jour

Pour l'ensemble des communes : A l'accueil familial de jour, Grand-Rue 50 à la Tour de Peilz.

### **Financement du réseau REVE**

Le réseau REVE est financé par :

- Le canton qui subventionne le réseau à hauteur de 30 à 33 % pour couvrir les charges de la masse salariale éducative, en fonction du rabais fratrie
- Les parents qui paient 30% des charges
- Les partenaires, à savoir les communes et les entreprises dans lesquelles les parents travaillent, qui paient environ 30%
- Le solde est couvert par les partenaires de REVE, à raison d'environ 10%

### **Subventions des différents types d'accueil**

Pour chaque création de place, le REVE reçoit des subventions, d'une part de la Confédération et d'autre part du canton.

Tout d'abord une **SUBVENTION D'AIDE AU DÉMARRAGE** :

#### **1) Pour l'accueil collectif préscolaire (cf. Tableau 1) :**

à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2024, cette aide est distribuée sur 3 ans et de manière dégressive

- Le canton accorde CHF 5'000 par place pour la 1<sup>ère</sup> année, à savoir à l'ouverture de la structure, CHF 2'500 par place la 2<sup>e</sup> année, CHF 1'000 par place la 3<sup>e</sup> année.
- La Confédération accorde une aide de CHF 5'000 les 2 premières années pour l'ouverture d'une place supplémentaire (offre à plein temps)

**D'autres Fonds**<sup>4</sup> permettent certaines années de diminuer une partie des charges : Fonds d'impulsion (2018-2021), Soutien pour l'adhésion à la convention collective de travail (CCT), Soutien à la formation, Soutien à la gestion administrative et financière des réseaux, sont distribués par la FAJE (Fondation Accueil de Jour des Enfants).

Les parents paient selon une grille tarifaire établie par le réseau en fonction du revenu, cette grille est échelonnée tous les CHF 100.00, ce qui rend sa gestion lourde administrativement. Chaque année, les parents doivent fournir leur certificat de salaire et le prix de la garderie est réajusté en fonction des changements du salaire. Les bas revenus paient moins. Les charges de l'ensemble des partenaires (communes, Nestlé) sont d'autant plus importantes que les parents ont des salaires bas et que leur participation est plus faible.

---

<sup>4</sup> Tous ces renseignements sont disponibles sur : <https://faje-vd.ch/subventions/modalites-de-subventionnement/les-modalites-du-subventionnement-2/#top>

Tableau 1: Coût accueil préscolaire



### Coût accueil préscolaire Fr./place

Préscolaire	2019	2020	Variation 2019-20
Nombre de places	461	462	+1
Charges d'exploitation nettes/place	36'143.34	35'957.65	- 185.69
Participation des partenaires/place	18'954.85	17'765.11	- 1'189.74

### 2) Pour le parascolaire (cf. Tableau 2) :

- Depuis le 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021 la contribution forfaitaire du canton est de CHF 4'000 au lieu de CHF 3'000 pour toute place plein temps créée pour les élèves de 1 à 6 Harnos. Le forfait augmente à CHF 5'000.- pour les places plein temps destinées aux élèves de 7 et 8 Harnos.
- La Confédération, quant à elle, donne un forfait de CHF 3'000.- par place pendant 3 ans.

Tableau 2 : Coût accueil parascolaire



### Coût accueil parascolaire Fr./place

Parascolaire	2019	2020	Variation 2019-20
Nombre de places	515	551	+36
Charges d'exploitation nettes /place	16'029.46	16'051.85	+ 22.39
Participation des partenaires/place	8'310.40	8'563.57	+ 253.17

Les coûts du préscolaire ont diminué et ceux du parascolaire ont peu augmenté en 2020. Cela est dû au fait que toutes les subventions du canton de Vaud et de la Confédération ont encore été reçues. Ceci ne sera plus le cas ces prochaines années car certaines de ces subventions sont limitées dans le temps.

### 3) Pour l'accueil familial :

Les modalités de subventionnement de l'accueil familial ont été renforcées dès janvier 2020 dans le double objectif de reconnaître et valoriser l'activité des accueillantes familiales.

Ces subventions se répartissent comme suit :

- Le salaire des coordinatrices de la FSAE et les charges patronales y relatives sont calculées pour 50 accueillantes (70 auparavant) pour 1 équivalent plein temps (EPT), ceci depuis septembre 2021. En contrepartie, les coordinatrices sont soumises à de nouvelles exigences telles que des enquêtes, des visites, des suivis des accueillantes familiales. Pour 1 EPT de coordinatrice, le forfait est de CHF 1'000.00 et le salaire de CHF 80'000.00.

- Par ailleurs, le canton a décidé d'améliorer les conditions cadres de l'accueil de jour. Le Canton payait 0.30 CHF/h de garde pour les accueillantes. Depuis janvier 2022, les réseaux toucheront 8% de la masse salariale. Les communes ont 2 ans pour proposer des améliorations du statut des accueillantes. Notre commune souhaiterait garantir un revenu minimum, leur offrir des conditions de travail plus proches de celles des employés communaux. Annualiser leurs heures de travail, leur verser un salaire mensuel, payer leurs charges sociales et une partie des assurances maladie, leur octroyer un droit au congé maternité sont autant d'éléments qu'il s'agira d'examiner pour améliorer leur statut.
- Actuellement les accueillantes sont payées à l'heure, à raison de CHF 4.10 et 4.30 par enfant en fonction de leur ancienneté. A cela s'ajoute CHF 2.00 pour les frais d'inquisitions : électricité supplémentaire, frais d'occupation du logement... Quant aux parents, ils paient plus ou moins cher en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants pris en charge en accueil familial.

Le tableau 3 montre la part de la dépense totale payée par les parents, la Commune, le Canton pour le préscolaire, le parascolaire et l'accueil familial du jour. Pour le préscolaire, une facture à l'heure de consommation avec le coût moyen est envoyée aux partenaires. Toutes les communes qui ont des UAPE (parascolaire), prennent à leur charge les excédents. Les coûts administratifs et gestion du réseau sont également facturés aux partenaires.

Tableau 3 : La dépense totale payées par les parents, la Commune, le Canton (subventions FAJE) et Confédération



### REVE - Comptes 2020 - PARTENAIRES

Comptes 2020 consolidés									
	préscolaire	En %	parascolaire	En %	AFJ	En %	Admin REVE	Total	En %
Charges d'exploitation	17'253'529	100	8'914'724	100	3'270'102	100		29'438'356	100
Participation des parents	4'197'185	24	1'965'395	22	1'003'392	31		7'165'972	24
Subventions FAJE	4'213'753	24	1'928'035	22	507'812	16		6'649'600	23
Autres recettes	635'111	4	302'764	3	62'325	2		1'000'200	3
Administration Réseau		-		-		-	126'593	126'593	0
Participation des partenaires	8'207'481	48	4'718'530	53	1'696'574	52	126'593	14'749'177	50
Excédent de charges à répartir									

Tableau 4 : Selon les différents rapports des comptes, le déficit à couvrir par la commune au réseau REVE augmentent depuis 2015 :

Comptes	Charges (CHF)	Commentaire
<b>2015</b>	2'355'547.80	Rien à signaler.
<b>2016</b>	3'313'393.80	Ouverture d'une nouvelle structure Le Parc 31 places
<b>2017</b>	3'996'842.80	Rien à signaler.

<b>2018</b>	4'400'530.70	Des augmentations de places, des imputations de frais administratifs et de fonctionnement (loyers) ; et une facturation de CHF 200'000.00 oubliée en 2017, ont contribué à alourdir les factures intercommunales.
<b>2019</b>	4'353'593.25	Ce montant contient un revenu de CHF 500'318.85 provenant de la dissolution de la provision pour solde 2018 de CHF 1'000'000.00. Le solde du compte sans ce revenu se monte à CHF 4'853'912.10, y compris une provision pour solde 2019 de CHF 800'000.00
<b>2020</b>	4'866'080.00	Rien à signaler.

### **Projections de réseau et la conclusion**

En 2017, la COFIN avait commenté l'augmentation des dépenses de REVE et soulevé le problème pour les parents de la longue liste d'attente pour l'accueil des enfants en âge préscolaire. Aujourd'hui, 149 enfants sont en attente d'une place, aucune réflexion ne semble avoir été faite à ce sujet lors de la dernière législature ni par la Fondation des Structures d'accueil de l'Enfance (FSAE), ni par le Service Famille, Jeunesse, Sport et Culture. Au vu des changements en cours, il serait important d'examiner, comme l'a déjà demandé la COFIN, comment pourrait se renforcer le contrôle démocratique de cette structure et aussi en maîtriser la gestion financière. En tenant compte que les places de crèche permettent aux parents de travailler et donc de rapporter des impôts à la commune.

Au vu du départ de Vevey, le canton laisse à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2024 pour la reconnaissance d'un nouveau réseau. Pour les bénéficiaires boélands, aucun changement si ce n'est l'accessibilité aux places de Vevey (collectif et AFJ). Pour rappel le droit acquis est maintenu, c'est-à-dire que les enfants placés à Vevey peuvent rester jusqu'à leur entrée à l'école.

Les Municipalités devront mandater une étude pour définir les différents scénarios du futur réseau : (i) seul, (ii) réseau LaC, (iii) avec Blonay-St-Légier, etc...

Tous ces éléments montrent la complexité de la réorganisation du réseau REVE et représentent un grand défi pour le futur réseau LaC.

### **VOEUX de la Commission de Gestion**

- Le départ de Vevey de la structure REVE est une opportunité pour le reste du réseau d'organiser une nouvelle structure. La Commission de gestion réitère le vœu que la visibilité et la transparence de cette gestion soit plus grande.
- Planifier des étapes et des responsabilités pour la définition du projet de redimensionnement du REVE (LaC):
  - la définition de la configuration du réseau; ensuite la création d'une entité juridique et organisationnelle;
  - la création d'un guichet commun pour toutes les questions concernant l'enfance (de trois structures de réseau et y adjoindre éventuellement les réfectoires)
  - Informer à chaque étape le Conseil Communal sur l'évolution de ce réseau transitoire
- Présenter des préavis aux Conseil Communal avant toute ouverture d'une nouvelle structure (garderies, UAP, etc.).

# « VILLEVERTE » ET VÉGÉTATION EN VILLE

(22 novembre 2021)

## Introduction

Un budget de 20'000 CHF a été accordé en 2019 pour la mise en place du label « VilleVerte ». De ce fait, la COGEST a souhaité faire le point sur l'état d'avancement de ce projet. Parallèlement, elle s'est intéressée à certains éléments de la végétation en ville et plus particulièrement à l'abattage des arbres.

## « VilleVerte »

### **En quoi consiste le label « VilleVerte » ?**

« VilleVerte » est un label de qualité de l'Union suisse des services des parcs et promenades (USSP) certifiant des espaces verts **urbains d'une haute qualité**. Ce label comprend 40 mesures et suivant le score obtenu à ces mesures, un standard de bronze, d'argent ou d'or est attribué à la ville. En Suisse, seule la ville de Zurich a reçu l'or.

Ces mesures visent de très nombreuses dimensions dont :

1. Des aménagements extérieurs respectueux de l'environnement et de la promotion de la biodiversité
2. Une diminution de l'énergie consommée
3. Des achats de produits durables

Pour obtenir le label, la commune doit déposer une demande de certification, suit une phase de procédure d'un à deux ans pour mettre en place les mesures nécessaires, suit un contrôle pour certifier la mise en place des mesures. Durant la phase de procédure, un accompagnement et des contrôles sont effectués par la Nateco SA, l'agence de conseil de Zurich désignée comme unique consultant par l'USSP. En fin de procédure, les certificats sont délivrés par l'association de soutien et sont valables quelques années, puis doivent être réévalués pour obtenir le renouvellement du label<sup>5</sup>.

### **Où en est « VilleVerte » à La Tour-de-Peilz ?**

En 2019, un budget de 20'000 CHF a été accordé pour « VilleVerte ». Jusqu'en novembre 2021, CHF 4'360.70 ont déjà été dépensés. La procédure de « VilleVerte » a pris beaucoup de retard, les ressources nécessaires à sa réalisation n'ayant pas été suffisantes. De ce fait, la procédure en est à sa phase initiale et prendra encore sur 1.5 - 2 ans. Pour rédiger les documents de « VilleVerte », la Municipale, Elise Kaiser, a mis à disposition un renfort pour la rédaction des mesures réalisées.

« VilleVerte » est avant tout une démarche à l'interne de la commune et implique une réflexion et des actions dépassant le seul secteur de Parcs et Jardins.

D'ici la fin de l'année, la rédaction de quatre des 40 mesures devrait être envoyée à Mme Haas, consultante et superviseuse de la démarche à Nateco SA. Cette étape permettra de s'assurer de la pertinence du processus et des mesures prises. Mme Haas pourra, au besoin, orienter la commune sur des pistes à développer ou à améliorer.

### **Quelles sont les mesures déjà prises dans l'optique de « VilleVerte » ?**

En 2021, les différentes réalisations dans l'optique de « VilleVerte » sont suivantes :

---

<sup>5</sup> <https://www.labelinfo.ch/fr/labels?id=234>

- (i) Aménagements extérieurs :
- Au bain des dames : rénovation de la place de jeux
  - Au cimetière de Vassin : désaffectation du secteur N°5 trop proche de la route pour être dédié à des tombes, plantation de 150 bouleaux et de vivaces d'essence local
  - Au Carrefour Perrausaz - Bulleses : plantation de 2 chênes, de vivaces en remplacement des plantes tapissantes dans différents petits massifs
  - Sur l'avenue des Bulleses : plantation de 6 arbres tiges et de vivaces
  - Derrière le Collège Charlemagne : plantation d'un mûrier en remplacement d'un pin sylvestre cassé
  - Derrière le Collège de Bel-Air et à Béranges 74 : semis de prairies fleuries (anciennement entretenues intensivement) dans certaines zones
- (ii) Diminution des produits phytosanitaires : l'herbicide Glyphosate n'est plus utilisé, le gaz et l'huile de coude l'ont remplacé.
- (iii) Diminution de la consommation d'énergie et politique d'achats durables : la plupart des engins mécaniques ont été remplacés par des engins électriques à accu (tondeuse, débroussailluse, cisaille électrique, souffleuse).

Par ailleurs, le service Parcs & Jardins possède 3 camionnettes électriques à la grande satisfaction de tous. A long terme, M. Stéphane Grand envisage même de supprimer les camionnettes pour diminuer davantage la consommation d'énergie.

Pour tondre le terrain de football de Bel-Air, une tondeuse hélicoïdale d'occasion à fuel a été acquise pour remplacer la très ancienne tondeuse, l'installation de robots électriques ayant été jugée irréalisable au vu du très grand nombre d'heures d'utilisation du terrain (jusqu'à 14h./j. en été).

- (iv) Réduction des déchets : la réduction des déchets fait partie de la démarche « VilleVerte », le secteur Parcs & Jardin s'efforce cependant déjà depuis plusieurs années à diminuer les déchets végétaux en recourant à différentes techniques :
- Mulching des zones de tonte lorsque cela est possible et que les conditions météorologiques le permettent
  - BRF (Bois raméal fragmenté) : technique qui consiste à épandre sur le sol des rameaux d'arbres et d'arbustes broyés finement dans le but de créer un terrain fertile et d'enrichir le sol en humus et en éléments minéraux.
  - Utilisation de compost provenant de la compostière de Roche après méthanisation des déchets verts communaux.

Au vu du retard pris par le projet de « VilleVerte », il n'a pas été possible d'avoir une vue approfondie. Par contre, on peut espérer que l'aide à la rédaction des mesures donne un nouvel élan à la mise en place des mesures de « VilleVerte ». Reste à vérifier si les effets de ce changement suffiront pour faire avancer le processus. L'évaluation par nateco SA des 4 premières mesures servira de test.

### **Végétation en ville : arbres**

En 2021, sur 50 demandes d'abattage de grands arbres sur le domaine privé, 7 ont été refusées. Dans le règlement communal du plan d'affectation et de la police des constructions de la commune (art. 26), il est prévu des compensations lorsqu'un arbre majeur est abattu et qu'un arbre majeur doit être planté par tranche de 500 m<sup>2</sup>. La Tour-de-Peilz cependant ne dispose pas de règlement spécifique sur les arbres.

Les principales raisons des abattages d'arbres sont généralement :

- Mauvais état sanitaire des arbres
- Abattage afin de favoriser la pousse de végétaux près de ces arbres.

La procédure de demande d'abattage d'arbres est suivante :

- Réception de la demande

- Regroupement des demandes d'abattage
- Avis de passage de la commission ad hoc (composition, buts)
- Evaluation du/des sujet/s
- Si évaluation favorable à l'abattage -> pilier public
- Envoi de l'autorisation d'abattage ou refus
- En cas de refus, possibilité de recourir au Tribunal administratif (CDAP).

La commune protège, sur le domaine public et privé, tous les arbres majeurs dont la hauteur à taille adulte dépasse 10 mètres.

En 2021, la commune a planté des arbres, des arbustes et des haies. Les espèces d'arbres plantées n'ont pas été suffisamment précisées pour qu'on puisse affirmer qu'elles sont toutes adaptées au changement climatique :

- 1 mûrier à Charlemagne
- 150 bouleaux au cimetière de Vassin
- 2 chênes au carrefour de Perrausaz Bulesse
- 3 érables campestres
- 3 chênes le long du chemin des Bulesse
- 2 micocouliers de Provence
- 2 ormes à l'avenue Edouard Muller.

La commune évite que des plantes ne s'installent sur les façades et murs de la ville (murs d'enceintes place de jeux du château, enceinte du château), car cela pourrait à court terme rendre les murs dangereux et donner lieu à des chutes de pierres. Les arbres et les coupes d'arbres seront insérés sur le site de la Cartoriviera dès 2022. La commune privilégie la plantation de plantes annuelles et bisannuelles sur les giratoires et carrefours très fréquentés (Nestlé, Baume-Sully, Route de Blonay) et de vivaces pour les giratoires moins fréquentés (Béranges, Bulesse, Vassin, Boulingrins).

Des zones de prairies fleuries ont été créées depuis 2018 aux endroits suivants :

- Cimetière de Vassin, 4 zones (1950 m<sup>2</sup>) en 2018 et 1 zone (230 m<sup>2</sup>) en 2021
- Parcelle la Faraz (2600 m<sup>2</sup>) en 2018
- Parcelle privée communale 602 (Béranges N° 74) 520 m<sup>2</sup> en 2021
- Gare de Burier 140 m<sup>2</sup> en 2021
- Le long du haut du chemin de Béranges (Accotement) 95.0 m<sup>2</sup> en 2021
- Collège de Bel-Air (450 m<sup>2</sup>) en 2021

D'autres projets sont prévus pour les années à venir. Actuellement, aucun nichoir n'a été placé dans la ville et il n'y a pas de mise en place d'hôtels à insectes dans les espaces publics. La pose d'hôtels à insectes est cependant prévue dans la zone située derrière le collège Bel-Air en collaboration avec les classes de l'école, ceci en 2022.

En conclusion, Parcs et Jardins est ouvert à toute modification allant dans le sens de l'atténuation des effets du dérèglement du climat et se dit prêt à prendre les mesures nécessaires.

### **Vœux**

Étant donné que « VilleVerte » en est au début de la démarche, nous n'avons pas de vœux spécifiques pour des modifications à apporter, mais nous nous contenterons de quelques suggestions dans le domaine de la lutte contre les îlots de chaleur et le renforcement de la biodiversité, deux thèmes qui nous semblent avoir moins pris en compte avant le démarrage du projet de « VilleVerte » et qui pourraient renforcer les pratiques de Parcs et Jardins :

(i) Diminuer les îlots de chaleur en ville en intensifiant l'arborisation :

- Sélectionner les espèces d'arbres à planter en fonction du changement climatique (Lausanne a opté pour des espèces propres à la région de Zagreb, qui sera notre climat de référence pour les années à venir), mais aussi de leur canopée et du lieu de leur

implantation et développer aussi sur la commune la technique de plantage du principe de fosse à impluvium<sup>6</sup>

- Favoriser l'implantation de plans d'eau et de mares, entretenir le biotope du Jardin Roussy

(ii) Renforcer la biodiversité<sup>7</sup>, par exemple en :

- Limitant les barrières entre les propriétés privées ou en prévoyant des passages pour les petits animaux
- Collaborant avec les sociétés de la nature, par exemple ornithologiques, pour la pose de nichoirs sur la commune et chez des privés prêts à les accueillir
- Identifiant et délimitant dans la mesure du possible des couloirs écologiques

(iii) Se doter d'un règlement communal spécifique sur les arbres, haies et bosquets<sup>8</sup>

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL AU SEIN DE LA COMMUNE

(10 janvier 2022)

### Introduction

Au cours de l'année 2021, nous avons eu connaissance d'un cas de mobbing dans la commune de La Tour-de-Peilz au sujet duquel MM Jean-Yves Schmidhauser et Marc Wütrich ont déposé une interpellation<sup>9</sup>.

Ainsi, la commission de gestion a souhaité en savoir davantage sur le fonctionnement de la sécurité au travail et de la prévention des risques psycho-sociaux au sein de la commune. Elle s'est aussi intéressée au cadre légal, au rôle des ressources humaines (RH) dans ce domaine, à ses compétences, à ses attributions, mais aussi aux coûts qu'ils génèrent.

### Définitions

La santé et la sécurité au travail est composée de deux domaines :

1. La protection de la santé s'intéresse à la prévention des risques psycho-sociaux tels que le stress lié au travail, le burn-out, la surveillance, le mobbing et le harcèlement sur le lieu de travail qui sont des éléments néfastes pour la santé dans le contexte des activités professionnelles, de l'organisation du travail et des conditions sociales. La persistance de ces facteurs peut mener à une perte de motivation, une insatisfaction au travail et une réduction des performances<sup>10</sup>.
2. La sécurité au travail, quant à elle, consiste à éviter et prévenir les accidents de travail et les maladies professionnelles.

### Cadre légal

La santé et la sécurité au travail en Suisse s'appuient sur les deux lois.

La santé au travail est régie par le SECO et repose sur la Loi fédérale sur le travail (LTr) et les ordonnances 1 à 5 (OLT 1 à 5).

<sup>6</sup> [https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu\\_id=59580](https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=59580) (cf. Préavis 2021/15)

<sup>7</sup> [https://www.vert-e-s-vd.ch/wp-content/uploads/sites/2/2021/07/Biodiversite-guide\\_DEF.pdf](https://www.vert-e-s-vd.ch/wp-content/uploads/sites/2/2021/07/Biodiversite-guide_DEF.pdf)

<sup>8</sup> [https://www.blonay-saint-legier.ch/docn/3227293/regl\\_arbres\\_Blonay.pdf](https://www.blonay-saint-legier.ch/docn/3227293/regl_arbres_Blonay.pdf)

<sup>9</sup> <https://www.la-tour-de-peilz.ch/politique/motions-postulats.php>

<sup>10</sup>

[https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Publikationen\\_Dienstleistungen/Publikationen\\_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Broschueren/Psychosoziale%20Risiken%20am%20Arbeitsplatz%20\(Format%20A4\).pdf.download.pdf/Les%20facteurs%20de%20risques%20psychosociaux%20au%20travail%20\(format%20A4\).pdf](https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Broschueren/Psychosoziale%20Risiken%20am%20Arbeitsplatz%20(Format%20A4).pdf.download.pdf/Les%20facteurs%20de%20risques%20psychosociaux%20au%20travail%20(format%20A4).pdf)

Selon la LTr, son ordonnance 3 (OLT 3), et le Code des obligations (CO), l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé physique et psychique des travailleurs. L'employé a le devoir d'appliquer ces mesures et d'aider ainsi l'employeur à réduire les erreurs, à améliorer la qualité du travail, à assurer un bon climat social et à réduire les arrêts de travail et leurs coûts<sup>11</sup>. Pour rappel, chaque journée d'absence coûte environ entre 600 et 1'000 CHF à l'entreprise<sup>12</sup>.

L'application de la sécurité au travail est surveillée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et concerne la Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), et son ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA). Les dispositions de l'OPA s'appliquent en principe à toutes les entreprises qui occupent des travailleurs en Suisse. Cela est également valable pour les dispositions relatives à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail. Les entreprises doivent faire appel à des spécialistes lorsque cela s'avère nécessaire pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs<sup>13</sup>.

Pour toutes ces raisons, la commune applique les normes de sécurité selon la directive 6508 - « *Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST)* ». De plus, elle utilise la solution de la branche des administrations communales de l'association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé. Notre commune applique également toutes les directives de la SUVA (prévention des accidents professionnels et non-professionnels) et du Bureau de prévention des accidents (BPA)<sup>14</sup> dont le cadre légal couvre les accidents de la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

Concernant les risques psycho-sociaux, l'instrument appliqué est conforme à l'arrêt du Tribunal fédéral de mai 2012 qui oblige l'employeur à désigner une personne de confiance afin de résoudre les conflits internes à l'entreprise, liés entre autres au mobbing ou au harcèlement sexuel.

### **Organisation interne en santé et sécurité au travail**

La personne chargée pour la santé et de la sécurité au travail est Monsieur Calloc'h qui est employé par la commune de Vevey. M Calloc'h est engagé depuis novembre 2021 à 0.85 EPT (pour un total de 428 EPT) pour Vevey et consacre 0.15 EPT à la santé et la sécurité au travail pour La Tour-de-Peilz (pour un total de 94.98 EPT); il vient de l'industrie chimique et dispose de compétences dans le domaine de la sécurité au travail. Au vu de la mutualisation d'une partie des tâches entre Vevey et La Tour, cette dotation est actuellement suffisante.

Le poste d'agent de sécurité était précédemment occupé par Monsieur Revaz, qui, suite à des problèmes de santé, a eu une absence de longue durée. Son remplacement a été suspendu en 2020 en raison des mesures Covid-19.

Aujourd'hui, le Secteur sécurité à la ville de Vevey compte deux chargés de sécurité et un responsable. Ensemble, ils couvrent les besoins des communes de Vevey et La Tour-de-Peilz. Leurs priorités sont la formation des travailleurs exposés à des risques, à leur encadrement et à la mise en place d'une organisation favorisant des synergies entre les deux villes.

### **Fonctionnement de la santé et sécurité au travail**

Les risques au poste du travail sont analysés en fonction de la liste des risques émise par la SUVA et des spécificités des secteurs d'activité. Ils doivent être évalués pour chaque travailleur exposé à des risques, ce qui est fait en concertation avec le chef de service

11

[https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Publikationen\\_Dienstleistungen/Publikationen\\_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Broschueren/Psychosoziale%20Risiken%20am%20Arbeitsplatz%20\(Format%20A4\).pdf.download.pdf/Les%20facteurs%20de%20risques%20psychosociaux%20au%20travail%20\(format%20A4\).pdf](https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Broschueren/Psychosoziale%20Risiken%20am%20Arbeitsplatz%20(Format%20A4).pdf.download.pdf/Les%20facteurs%20de%20risques%20psychosociaux%20au%20travail%20(format%20A4).pdf)

12 <https://www.ekas.ch/index-fr.php?frameset=20>

13 <https://www.ekas.admin.ch/download.php?id=6560>

14 <https://www.bfu.ch/fr>

concerné. Des fiches de ces risques sont ensuite établies et régulièrement actualisées, plus particulièrement lors de changement de machine, de procédure de travail et/ou de Loi.

Tous les employés exposés à des risques au travail sont formés sur les dangers qu'ils courent. Entre 2020 et 2021, ces formations ont été réduites en raison du Covid-19.

Des procédures internes spécifiques régissent les situations aiguës prévisibles (urgences).

### Organisation interne en risques psycho-sociaux

La commune a actualisé son dispositif de risques psycho-sociaux en 2021. Sont responsables de cette gestion au sein de la commune les RH et un prestataire externe (personne de confiance, PCE-Romandie).

La santé et la sécurité au travail et les risques psycho-sociaux sont régulièrement rappelés aux employés et feront bientôt l'objet d'un catalogue de formation qui sera créé en collaboration avec la ville de Vevey.

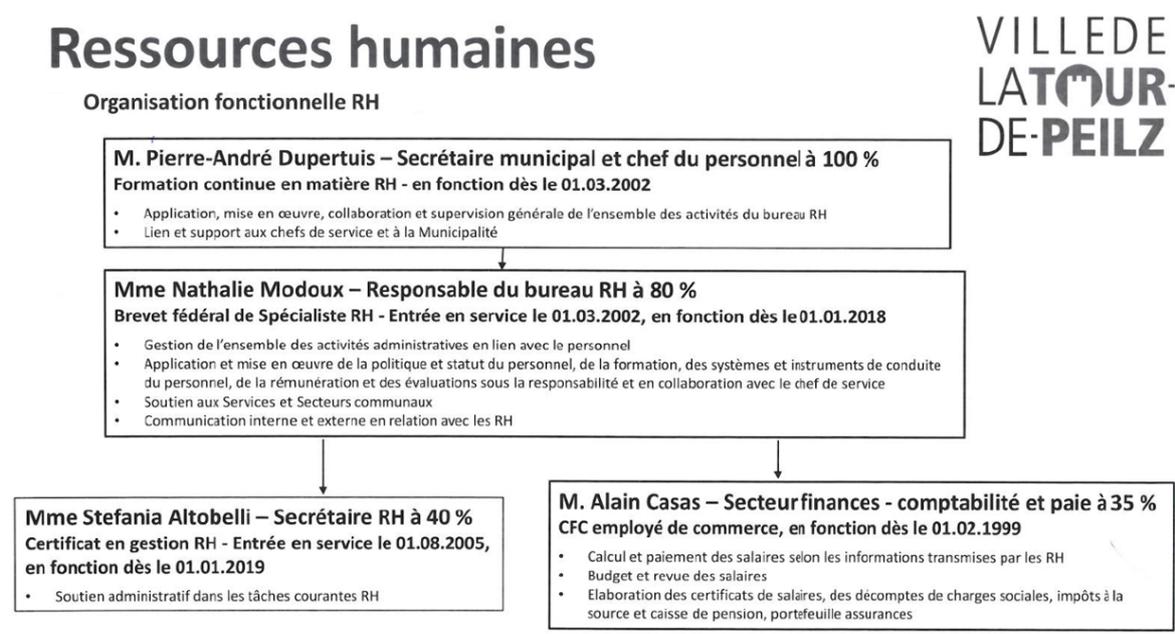
### Responsabilités des RH au sujet des risques psycho-sociaux

Au sein de la commune, la prévention des risques psycho-sociaux est pilotée par le Bureau des ressources humaines (RH).

### Présentation des RH (cf. voir organigramme ci-dessous) : organigramme, responsabilités des membres

Madame la syndique, Sandra Glardon est chargée du dicastère RH.

Monsieur Pierre-André Dupertuis est secrétaire municipal et chef de service du personnel. Il assure la coordination de la gestion du personnel et fait le lien avec la Municipalité. Il n'est pas spécialiste en RH, mais a acquis de l'expérience au cours de ces 20 ans de service et peut s'appuyer sur la responsable des RH, Madame Nathalie Modoux, qui, elle, a un brevet fédéral dans ce domaine.



Organigramme des ressources humaines en 2021

Les préoccupations majeures des RH sont, d'une part, d'attirer les talents lors du processus de recrutement, et d'autre part, de repérer les éventuels signes de dysfonctionnement lors des entretiens annuels tout en veillant à un taux favorable de rotation du personnel. Cependant, ce taux était très bas, mais avec l'arrivée d'employés plus jeunes, il est en train d'augmenter légèrement.

En 2021, nous comptons 21 nouveaux arrivants pour 17 départs. Par ailleurs, tout départ volontaire fait l'objet d'un entretien pour expliciter les raisons du départ.

### **Procédures d'engagement du personnel**

Les RH élaborent le cahier de charges sur proposition du chef de service, il est ensuite validé par la Municipalité. Les RH ne recourent pas à un prestataire externe pour l'élaboration de ces cahiers de charges. Si besoin, ils collaborent avec le réseau des responsables RH des villes vaudoises (ARRHV).

Le processus de recrutement comprend un premier entretien et le groupe de sélection est composé du chef de service et d'au moins un représentant des RH. Si nécessaire, un représentant de la Municipalité participe au deuxième entretien. Le candidat retenu est généralement choisi à l'unanimité par le groupe de sélection qui ne le soumet à la Municipalité que si le groupe in corpore l'a accepté. Aucun nombre minimum de candidatures n'est requis lors de mise au concours d'un poste.

Pour certains postes, l'annonce est publiée sur LinkedIn, la page Facebook de la commune ou les revues spécialisées (architecture). Habituellement la commune fait paraître une annonce dans 24 heures. De ce fait, elle paraît automatiquement aussi sur JobUp.

Pour toutes les nominations de chefs de service, une évaluation est effectuée par un partenaire externe, ce qui a été le cas pour les nouveaux chefs de service.

De l'avis de Monsieur Dupertuis, le marché de l'emploi est asséché pour certains profils.

### **Intégration du personnel et embauche**

D'autres indicateurs de risque tels que l'intégration des employés, les absences pour cause de maladie et la rotation de personnel peuvent indiquer des risques psycho-sociaux<sup>15</sup>. Ces indicateurs sont suivis au sein de la commune et donne lieu aux mesures suivantes :

- Une évaluation annuelle : un entretien annuel sur les événements marquants de l'année écoulée est organisé pour chaque employé avec son chef de service. L'employé est encouragé à remplir le formulaire d'évaluation avant de rencontrer son chef de service. La rencontre avec le chef permet une confrontation des points de vue. Par ce moyen, les RH peuvent identifier les difficultés rencontrées et les améliorations souhaitées, ceci à tous les niveaux de l'organisation (voir feuille d'évaluation en annexe). Ils établissent ensuite un rapport synthétique.
- Un suivi régulier des absences du personnel : en cas d'absences répétées, les personnes sont rencontrées par les RH afin de déterminer si la raison des absences est liée à un problème dans le cadre professionnel ou non et si la personne a besoin de soutien.

Par ailleurs, le statut de personnel communal qui est devenu obsolète, sera révisé et, à cette occasion, une enquête de satisfaction qui n'a encore jamais été réalisée jusqu'à maintenant est prévue en 2022.

### **Prévention des risques psycho-sociaux : intégrité personnelle et conflits**

La commune protège l'intégrité personnelle par le biais de plusieurs procédures. A son embauche, la personne reçoit la charte, la directive et le dépliant du PCE-Romandie et peut, s'il en fait la demande ou s'il s'estime victime de conflit ou de harcèlement, prendre un rendez-vous chez PCE-Romandie pour un entretien individuel et confidentiel auprès de Madame Véronique Dupraz-Bradley, spécialiste en gestion RH et en droit du travail, juge au tribunal des Prud'hommes et Monsieur Pierre Nendaz, coach et spécialiste en gestion de conflits. Ces deux personnes sont qualifiées de Personnes de Confiance en Entreprise (ASPCE).

---

15

[https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Publikationen\\_Dienstleistungen/Publikationen\\_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/studien\\_berichte/bericht\\_vollzugsschwerpunkt\\_psy\\_2018.pdf.download.pdf/schlussbericht\\_vollzugsschwerpunkt\\_psy\\_de\\_2018.pdf](https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/studien_berichte/bericht_vollzugsschwerpunkt_psy_2018.pdf.download.pdf/schlussbericht_vollzugsschwerpunkt_psy_de_2018.pdf)

Habituellement, les conflits sont gérés par les RH. Le personnel est encouragé à d'abord en référer aux personnes concernées ou à leur chef de service. En fonction de leur nature, ils sont traités et réglés lors d'un entretien en présence des RH, puis réévalués ultérieurement. Dans les situations plus complexes, le PCE-Romandie est contacté pour un soutien, des conseils et/ou une médiation. Les RH rappellent régulièrement aux employés la possibilité de contacter la personne de confiance.

Pour prévenir les risques psycho-sociaux, les RH doivent aussi veiller à équilibrer les temps de travail.

### Monitoring du temps de travail

Les temps de travail au sein de la commune sont enregistrés par l'employé. Le personnel administratif est astreint à des horaires fixes, chaque employé tient un décompte individuel de ses heures supplémentaires qui nécessitent, pour être validées, l'approbation du chef de service.

Seuls les secteurs extérieurs comme la voirie, la conciergerie et les parcs et jardins ont un temps de travail annualisé. Les responsables de ces services gèrent les temps de travail de leur personnel afin de garantir l'équité des tournus entre les équipes et les piquets qui des samedis, dimanches et en soirée et qui sont majorées.

Les chefs de service, quant à eux, ne comptabilisent pas leurs heures supplémentaires qui font partie des exigences du poste.

Le total des heures supplémentaires pour l'ensemble du personnel de la commune au 30 juin 2021 correspondait à 0.7 EPT (1492.5 heures). Ces heures sont le plus souvent récupérées et non payées.

### Mobatime

Dès le début de l'année 2022, la commune disposera d'un système de gestion du temps de travail par Mobatime. Ce logiciel permettra à la commune d'optimiser la gestion du temps de travail, de suivre les heures supplémentaires au fur et à mesure, de faciliter la planification des horaires du personnel, d'éditer des statistiques, de déterminer le taux d'absentéisme et d'établir facilement un rapport.

Mobatime offrira aux employés une autogestion transparente des heures et permettra de visualiser en tout temps le solde des heures sur leur smartphone.

### Coûts

Quoi	Coûts (CHF)
<i>Affaire jugement au Tribunal fédéral</i> Avocats, Canton de Vaud, Tribunal fédéral	30'140.40 (Solde qui reste à payer)
<i>Avocats - conseils</i> Avis de droit de manière générale	2'144.00
<i>Permanence annuelle</i> (forfait) Crise.ch + PCE Romandie	692.00
<i>Entretien personne de confiance</i> (1 personne)	390.00
<i>Changement de chef de Service</i> 2 salaires versés (janvier et février 2021) montant brut)	23'350.00
<i>Recrutement chef de Service</i> 1 <sup>ère</sup> procédure - Préférences - 3 analyses de potentiel ; 2 <sup>e</sup> procédure - Valeur plus - 2 assessments	5'600.00 10'166.90

## Coûts en 2021

Quoi	Coûts (CHF)
<i>Audits</i> Move Up Move Up	16'155.00 16'155.00
<i>Recrutement chef de Service</i> (1 assessment)	5'385.00
<i>Prime remplacement chef de Service</i> (4 mois - septembre à décembre 2020)	3'100.80

### Conclusion

Les mesures de la santé et sécurité au travail et de protection de la santé au sein de la commune sont continuellement mises à jour. Les RH soutiennent le processus de recrutement et de licenciement en collaboration avec des partenaires externes. Le secrétaire municipal est le chef du personnel et supervise le service des RH dont le rôle est opérationnel.

Selon le rapport de la COGEST de 2019 sur le service des RH, la gestion des RH est au stade deux d'évolution sur trois, ce qui signifie que les RH sont les copilotes opérationnels des services. Un lead au niveau stratégique et une vision à long terme reste à développer.

### Vœux de la commission de la gestion

- Continuer à former et à sensibiliser le personnel aux risques psycho-sociaux, veiller aux indicateurs (absences, heures supplémentaires, réclamations, turn-over) et collaborer autant que possible avec tous les services pour prévenir les risques -> une enquête de satisfaction en 2022 semble planifiée.
- Renforcer la collaboration bilatérale, notamment entre le personnel et les responsables afin d'instaurer une atmosphère de confiance et de bienveillance et d'éviter la récurrence des risques psycho-sociaux.
- Le recrutement d'un spécialiste ou d'un cadre est souvent très lent. Les coûts d'un mauvais recrutement peuvent être très élevés, la commune doit poursuivre son attractivité sur le marché du travail par tous les moyens externes/internes possibles en anticipant les besoins et en travaillant avec des spécialistes :
  - > Compte tenu des coûts de licenciement et du risque élevé de risques psycho-sociaux nous suggérons que la commune continue à travailler avec une agence de recrutement de cadres pour les engagements des cadres et la possibilité d'allonger le temps d'essai de 3 mois supplémentaires par rapport au code des obligations.
  - > au vu de la proximité du niveau des responsabilités entre le secrétaire communal et des chefs de service, exiger que le PCE-Romandie gère, conjointement avec le secrétaire communal et les municipaux, les situations problématiques qui touchent les cadres
  - > L'élaboration du cahier de charge est très importante pour attirer les bons candidats pour les postes aussi importants que le chef de service. Ces postes attirent peu de candidatures. La COGEST veut que ce problème soit partagé avec un prestataire externe, qui ré-voie également la formulation du cahier de charge pour mieux cibler les candidats potentiels.
- Développer une vision stratégique des RH pour anticiper le futur. Développer des projets de carrière pour chaque collaborateur et un catalogue de compétences et de leur actualisation. Exiger du personnel qui est en fonction depuis longtemps à la commune à suivre des formations continues régulièrement.

- Adopter un dispositif de risques psychosociaux dans le statut de personnel communal et notamment stipuler l'art. 328 du Code des obligations (CO) comme suit :

*<sup>1</sup> L'employeur protège et respecte, dans les rapports de travail, la personnalité du travailleur ; il manifeste les égards voulus pour sa santé et veille au maintien de la moralité. En particulier, il veille à ce que les travailleurs ne soient pas harcelés sexuellement et qu'ils ne soient pas, le cas échéant, désavantagés en raison de tels actes.*

*<sup>2</sup> Il prend, pour protéger la vie, la santé et l'intégrité personnelle du travailleur, les mesures commandées par l'expérience, applicables en l'état de la technique, et adaptées aux conditions de l'exploitation ou du ménage, dans la mesure où les rapports de travail et la nature du travail permettent équitablement de l'exiger de lui.*

Adopter une politique de "tolérance zéro" pour tout harcèlement, mobbing, discrimination et sanctionner les écarts à la hauteur de leur gravité et le mentionner dans le statut de personnel communal sur chapitre sanctions.

## **DISPENSE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET PERMIS D'HABITER**

**(22 novembre 2021)**

**Rapport sur les dispenses de mise à l'enquête pour les permis de construire, les permis d'habiter et les coûts de la police des constructions, la taxe sur l'équipement communautaire et le PGA.**

### **Introduction**

L'objectif de cette séance était de connaître la situation de notre commune concernant (i) le processus d'obtention dispenses de mise à l'enquête pour les permis de construire, (ii) le contrôle des travaux de construction, (iii) les conséquences du PGA sur la densification et (iv) la recette des permis de construction.

### **1. Permis de construire avec dispense de mise à l'enquête**

*Nature des dispenses :* Conformément à l'article 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Municipalité peut dispenser de l'enquête publique les projets de minime importance. L'article 72d du Règlement d'application de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC) énumère des exemples de tels travaux. Certaines demandes nécessitent une autorisation cantonale sans qu'il soit nécessaire de procéder à une enquête publique. En principe, pour une dispense de mise à l'enquête, la signature des voisins est requise, mais ce n'est pas une obligation légale. Les voisins ont la possibilité de faire recours en cas d'opposition.

*Décision :* La décision d'accorder une dispense revient au SUTP en application de l'art. 72d RLATC et 111 LATC ch. 1 et en cas de doute l'enquête publique s'impose. La Commission consultative d'urbanisme n'est pas concernée par ces demandes, elle est convoquée uniquement pour des projets particuliers ou sur un objet particulier. La Commission de salubrité n'intervient pas non plus pour les objets dispensés d'enquête. Pour la rénovation de la peinture des façades, le propriétaire doit fournir un échantillon de la couleur ainsi que les références de celle-ci, la Commission des couleurs valide le choix. Une visite sur place est parfois nécessaire. L'autorisation est délivrée dans les 10 jours après réception de tous ces éléments. La consultation des voisins n'est pas nécessaire pour la couleur. Il n'y a pas de restrictions particulières à l'utilisation de certaines couleurs.

A titre d'information en 2021, environ 50% des demandes des permis de construction (55 dossiers) étaient finalement dispensés de mise à l'enquête.

## **2. Contrôle des travaux de construction et permis d'habiter**

*Au cours des travaux* : Avant le début des travaux, le géomètre transmet l'altitude de la dalle du rez pour contrôle et confirmation. L'inspecteur des chantiers (dépendant du district) contrôle quant à lui la bienfacture des installations, échafaudages, garde-corps, protection amiante, etc... dans le respect des directives de la SUVA, et soumet un rapport photographique tous les 3 mois environ. Les travaux devraient respecter les directives de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA).

Lors de la mise à l'enquête, une déclaration du responsable qualité en protection incendie (selon le degré d'assurance qualité 1, 2, 3, 4) et un plan de protection incendie sont fournis.

A la fin du chantier il y a une déclaration de conformité signée par le responsable qualité afin de décharger les propriétaires. En cas de non-conformité, la municipalité ne délivrerait pas le permis d'habiter et demanderait un nouveau dossier de mise à l'enquête.

La Municipalité peut demander aussi, dans certains cas, une démolition aux frais des propriétaires (LATC 127) et/ou éventuellement lui donner une amende en le dénonçant auprès du préfet. Cependant, une modification mineure peut survenir pendant les travaux sans mise à l'enquête complémentaire.

*A la fin des travaux* : Une fois les travaux terminés il y a une visite dite "technique" à des fins de protection sanitaire, sécuritaire et de protection incendie. Ceci afin de garantir la sécurité physique des personnes. Ces visites sont regroupées en deux à trois séances par année. Une refonte de ce système est en cours avec peut-être moins de projet à la fois mais plus souvent. A titre d'information, il y a eu 16 projets visités et 2 séances pour 20 villas (10 jumelles) soit 36 objets visités en 2021.

## **3. PGA et densification**

Le plan général d'affectation communal ou PGA de La Tour-de-Peilz a été approuvé par le canton et est entré en vigueur en 2019. Dans ce PGA, il y a un indicateur appelé potentiel de densification qui a été négocié entre la commune et le canton, conformément au plan directeur d'affectation cantonal (PDCn). Depuis 2019, le PDCn a été révisé. Aujourd'hui, il est une fois de plus en révision.

La-Tour-de-Peilz est la seule commune de la Riviera à avoir un PGA approuvé par le canton, d'où l'explosion des demandes de permis de construire sur son territoire, que ce soit sur des terrains non construits ou à la suite de démolitions de bâtiments existants.

Selon la Municipalité, le PGA permet d'accueillir un maximum de 3'700 nouveaux habitants à l'horizon 2036, pour autant que toutes les zones soient densifiées et que tous les bâtiments soient construits. Selon la pyramide des âges actuelle de La Tour-de-Peilz (65+ ans : 21%, 20-64 ans : 58%, 0-19 ans: 21%), une augmentation de la population suite à une densification nécessiterait une augmentation importante de nos infrastructures (EMS, école, transports, etc.).

Une telle augmentation de la population implique d'augmenter les infrastructures pour répondre aux besoins de ces nouveaux habitants. Il ne sera pas facile d'y parvenir même si une taxe d'équipement communautaire existe à La Tour-de-Peilz, puisque celle-ci n'est destinée qu'à couvrir l'investissement des infrastructures et non leur fonctionnement.

Par ailleurs, le plan général d'affectation communal ou PGA (qui, à l'avenir, sera dénommé plan d'affectation communal ou PACom) sera ces prochaines années subordonnées au plan intercommunal de l'agglomération Rivelac formée de 18 communes, à savoir les 9 communes de la Riviera, les 4 communes du Haut-Lac (Noville, Rennaz, Roche, Villeneuve) et les 5 communes de la Veveyse Fribourgeoise (Attalens, Bossonnens, Châtel-Saint-Denis, Granges et Remaufens).

Le plan intercommunal définira les grandes lignes et la vision générale de l'agglomération ainsi que la répartition des habitants entre toutes ses communes et la gestion de la mobilité à l'échelle intercommunale plutôt que communale. De ce fait, il n'est pas exclu que le potentiel de densification du PGA actuel puisse être modifié. En attendant, le risque est de voir les promoteurs de la région se concentrer sur notre commune pour procéder à des constructions nouvelles ou à des démolitions/reconstructions conformément au PGA actuel.

#### **4. Émoluments administratifs : coûts et financement**

*Permis de construire avec dispense de mise à l'enquête* : pour les dispenses de mise à l'enquête, un forfait de 100.- est perçue.

*Permis de construire avec mise à l'enquête* : les émoluments sont fixés par la Municipalité et le Conseil d'État selon le document "tarif" des taxes pour permis de construire, d'habiter ou d'utiliser. Il s'agit de 1/1000 (1 pour mille) de la valeur des travaux, y compris Code de Frais de Construction (CFC 2) + frais de parution dans les journaux. Les montants perçus en 2020 sont de 67'952.80.- et de 39'361.60 jusqu'au 18.11.2021. Cette taxe est inférieure aux autres communes de la région, une augmentation est prévue mais il n'y pas de calendrier pour l'introduire. En plus le cas échéant, la taxe pour l'évacuation de raccordement des eaux claires – eaux usées et la taxe éventuelle sur les équipements communautaires seront ajoutées. La taxe pour les permis d'habiter est incluse dans la taxe relative à la délivrance du permis de construire.

La taxe d'équipement communautaire n'a encore jamais été perçue alors que son règlement date de 2016. Elle représente toutefois une source importante de revenu pour la commune. La Municipalité actuelle est décidée à la prélever auprès des propriétaires dont l'augmentation de SPd (Surface du plancher déterminant) est de 30%. En tenant compte de toutes les parcelles de la commune astreinte à cette taxe, c'est un montant qui peut rapporter des millions. A titre d'exemple, pour le seul projet d'immeuble construit en 2021 130'608.00 ont été facturés pour le projet.

*Centre des autorisations en termes de construction (CAMAC) au canton* : Les mises à l'enquête par CAMAC sont facturées. Les frais de parution, des contrôles du calcul d'isolation thermique sont facturés en sus des frais de délivrance du permis de construire. Les frais de la CAMAC sont transmis directement par cette instance aux propriétaires ou architectes. Les frais sont établis en fonction du nombre de services consultés.

*Frais d'inspection* : En cours de chantier la surveillance de la bienfaisance engendre des frais selon la convention relative aux prestations fournies par l'Office du travail et l'Inspection du travail et des chantiers de la commune de Vevey au prorata des unités de travail de la Tour-de-Peilz. Par exemple, en 2020, un montant de 16'755.- a été perçue pour 180 unités de travail.

#### **Vœux :**

- En 2022, planifier le nombre de visites techniques de fin des travaux par an.
- Augmenter le coût des mises à l'enquête de manière à se situer au moins dans la moyenne des communes du canton, d'ici fin 2022.
- Prélever la taxe d'équipement communautaire pour l'ensemble des constructions réalisées depuis 2016 jusqu'à aujourd'hui, d'ici la fin 2022.
- Veiller, lors de l'élaboration du plan intercommunal, à ce que le potentiel de densification n'augmente pas ou, au mieux, qu'il diminue. Par exemple, la Municipalité ne devrait pas utiliser son droit d'exemption des servitudes qui limitent la densification et devrait annoncer clairement ces mesures aux promoteurs. Par ailleurs, elle pourrait limiter/bloquer l'abattage d'arbres à des fins de densification.
- Identifier et quantifier les coûts associés au développement des infrastructures nécessaires à la densification et partager ces prévisions budgétaires avec la CoFin.
- Étudier la possibilité de réduire la densification, en tenant compte de l'équilibre démographique prévu par le plan directeur cantonal.
- Éviter toute dérogation de permis de construire susceptible d'accroître la densification.

# COMPÉTENCES INTERNES ET LES CRITÈRES POUR DES MANDATS EXTERNES

(17 janvier 2022)

## Introduction

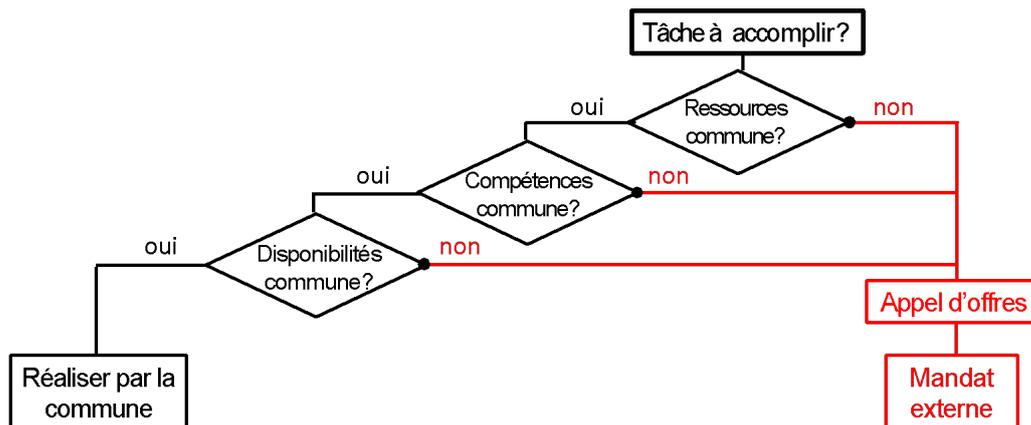
Les services concernés par les mandats externes sont principalement le Service de l'urbanisme et des travaux publics (SUTP) et le Service des domaines et bâtiments (SDOM). Si des mandats existent dans les autres départements de la commune, ils sont minoritaires.

Le contrat de mandat est régi par le Code des obligations (art. 394 et suivants). Le mandat proprement dit est le contrat par lequel le mandataire s'engage à rendre certains services au mandant et à agir dans son intérêt. Il peut être conclu à titre gratuit ou - comme c'est la règle aujourd'hui - à titre onéreux.

Les principales obligations des parties sont de rendre les services convenus et, si le contrat a été conclu à titre onéreux, d'en payer le prix. Pour rendre les services promis, le mandataire doit exercer une certaine activité (conseil, soins, action en justice, gestion de patrimoine, etc.) en vue d'atteindre un certain résultat (même si le mandataire ne garantit pas ce résultat). Les règles du mandat s'appliquent également aux travaux qui ne sont pas soumis aux dispositions légales régissant d'autres contrats (contrat de travail, contrat d'emploi, etc.).

## Critères pour l'attribution de mandats externes

Les tâches qui doivent être accomplies pour réaliser un projet sont définies par la commune (figure 1). Ensuite, la commune évalue si ces tâches peuvent être réalisées en interne ou non. Pour ce faire, trois critères sont pris en compte : les ressources, les compétences et la disponibilité de la commune pour effectuer le travail. Selon la figure 1, si l'un des critères est manquant, le travail sera externalisé par le biais d'un mandat.



**Figure 1. Organigramme pour réaliser les travaux à l'interne ou par un mandat externe. La décision est prise après l'évaluation des compétences, disponibilités et les ressources existantes de la commune.**

L'appel d'offres fait l'objet d'un appel d'offres publiques. En fonction du résultat de l'appel d'offres, les travaux seront attribués à un prestataire.

## Procédure d'adjudication et mise en concurrence

Selon la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP), il existe trois procédures d'adjudication. *Procédure gré à gré* : la commune et le mandataire s'accordent sur le prix sans passer par un appel d'offres. Toutefois, la commune peut demander des offres à des fins de comparaison et procéder à des négociations. Dans cette procédure, la commune devrait elle-même prendre en compte d'autres critères que le prix (par exemple, la qualité, l'écologie, le social) lorsqu'elle contacte l'entrepreneur correspondant. Si plusieurs entreprises répondent aux critères de la

municipalité, celle-ci choisira celle qui offre le meilleur prix. Dans ce cas, il n'y a pas de possibilité de recours, puisqu'un seul entrepreneur est concerné.

*Procédure sur invitation* : la commune invite les mandataires potentiels (soumissionnaires) à présenter une offre dans un délai donné, sans publication. La commune doit demander au moins trois offres. Au moins un soumissionnaire doit être situé en-dehors de la commune du lieu d'exécution. Il existe ici une possibilité de recours, car il y a plusieurs candidats et un seul mandataire à la fin, donc les mandataires qui n'ont pas obtenu le contrat pourraient éventuellement faire un recours.

*Procédure sélective* : la commune lance un appel d'offres publiques pour le marché envisagé. Chaque candidat peut présenter une demande de participation. La commune détermine, en fonction de critères d'aptitude, les candidats qui peuvent présenter une offre. Il peut limiter le nombre de candidats invités à présenter une offre si cela n'est pas compatible avec un fonctionnement efficace du mécanisme d'adjudication des marchés. Une concurrence réelle doit cependant être garantie. Dans cette procédure, la commune devrait bien définir tous les critères qualitatifs écologiques ou sociaux pour attirer uniquement les entreprises qui répondent à ces critères.

Les valeurs seuils des montants de chaque procédure sont définies par l'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP) selon le Tableau 1.

**Tableau 1- Valeurs seuils (encadré en rouge) et procédures applicables aux marchés suisse.**

Champ d'application	Fournitures (valeurs seuils en CHF)	Services (valeurs seuils en CHF)	Construction (valeurs seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
<i>Procédure de gré à gré</i>	en dessous de 100'000 <sup>1</sup>	en dessous de 150'000	en dessous de 150'000	en dessous de 300'000
<i>Procédure sur invitation</i>	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 500'000
<i>Procédure ouverte / sélective</i>	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

Dans la procédure de gré à gré, si plusieurs entreprises sont contactées pour être comparées, le critère du prix est le seul déterminant : l'offre retenue à la fin doit toujours être celle qui présente le prix le plus bas. Si des critères qualitatifs, écologiques et sociaux doivent être pris en considération, un appel d'offres doit être lancé, même si le marché se situe dans les seuils de la procédure de gré à gré.

En d'autres termes, dans une procédure de gré à gré, les critères qualitatifs sont évalués avant de contacter l'entreprise en question. Dans la procédure sur invitation, les critères qualitatifs sont présents dans les offres et permettent à la commune de prendre la décision finale non seulement sur la base du prix mais aussi sur la qualité du travail. La procédure d'invitation serait donc plus transparente en ce qui concerne les critères qualitatifs, sociaux et écologiques, puisque ces critères sont présents dans les offres et pourraient être comparés afin de choisir l'entrepreneur le plus qualifié sur d'autres aspects que le prix.

Le Tableau 2, résume l'ensemble des mandats gré à gré et sur invitation des différents services de la commune, les compétences requises et les raisons de l'externalisation de ces mandats. On constate une nette tendance d'avoir plus de mandat gré à gré (64% des mandats pour un montant total de 515'938) par rapport aux mandats sur invitation. Pour le SFIN vue la nature du mandat, le gré à gré est naturel. Pour le SADM la totalité des mandats sont de gré à gré. Pour le SUTP et SDOM les mandats gré à gré constituent respectivement 63% et 57% des mandats.

## **Compétences internes et mandats externes des différents services de la commune.**

Le tableau 2 résume pour chaque département, les mandats externes, les compétences requises, les compétences de chaque département et les raisons de l'externalisation.

## **Conclusion**

Le tableau 2 énumère les mandats qui sont externalisés selon la procédure de la figure 1.

Cependant, il ne répond pas à la question de savoir dans quelle mesure les compétences/ressources/disponibilité de notre commune sont adéquates au vu de sa taille et en comparaison avec d'autres communes de même taille. Il n'est pas non plus clair si les trois critères sont d'égale importance pour la municipalité, ou si l'un ou l'autre doit être privilégié : par exemple, la municipalité doit-elle privilégier la compétence en engageant des chefs de service avec un cahier des charges plus rigoureux, ou doit-elle privilégier les ressources afin d'avoir plus de personnel dans un service ?

La procédure d'externalisation, comme le choix de l'entreprise, requiert également des compétences. Par exemple, la commune peut confier à chaque fois le même type de mandat à la même entreprise pour gagner du temps, ou bien elle peut décider de faire une nouvelle recherche à chaque fois. Il est donc important de connaître le nombre de mandats par entreprise en 2021.

Le choix de l'externalisation dépend également de la nature du travail. En effet, si on souhaite disposer en interne d'une personne ayant les compétences requises pour certains travaux importants mais limités dans le temps, que ferait-on de cette personne une fois le travail terminé si un travail similaire n'est pas prévu ultérieurement ? Il est donc important d'avoir un équilibre permanent entre les besoins internes et le type de travail.

Par ailleurs, pour certains travaux, afin d'éviter le risque d'erreur et de responsabilité, il est préférable d'externaliser le travail (par exemple, la résistance sismique). Une vision à long terme serait nécessaire pour définir l'étendue des compétences/ressources/disponibilités dont la commune aurait besoin.

## **Vœux :**

- Avoir une vision à long terme des projets pour définir les compétences nécessaires du personnel au moment de l'embauche (mettre dans l'annonce d'embauche des exemples de projet, et évaluer les compétences des candidats).
- *Mener une étude sur les compétences requises internes, actuelles et futures en fonction des projets à venir, dans le but de mieux évaluer la pertinence des mandats externes et varier le profil des mandants*
- Établir clairement l'actualisation des compétences en fonction des futurs projets potentiels et inciter vivement la formation continue
- Mener une étude sur le coût de l'internalisation/ l'externalisation des travaux de conception et de suivi des chantiers sur les routes, mais aussi des avantages et inconvénients de chacune
- Augmenter le nombre de mandats sur invitation dans les services SUTP et SDOM afin de pouvoir définir les critères qualitatifs, sociaux et écologiques

**Tableau 2- Mandats sur invitation et gré à gré externes par service, les compétences requises et internes.**

Service	Désignation  Compétences requise	Mandats en cours ou à l'étude	Adjudicataire	Montant net TTC du mandat		Compétences interne  Raisons d'externalisation
				sur invitation	gré à gré	
SUTP	Mandats d'ingénieurs civils ou spécialisés  Compétences requises : Urbanistes Ingénieurs en mobilité Ingénieurs en environnement Géomètres	Réaménagement de la RC 780 (Maladaire / Entre-deux-Villes) <sup>1</sup>	Petignat & Cordoba Ingénieurs-Conseils SA	222'757		Pas de compétences ou de ressources à l'interne.  Pour les mandats de grands projets de travaux publics, le Service endosse le rôle de maître d'ouvrage.  Pour les projets de moindre importance (entretien, réparation, etc.) les travaux sont effectués avec les compétences internes autant que possible.
		Réfection du ch. des Bulesse	B+C Ingénieurs SA	157'054		
		Réfection du ch. Adolphe-Burnat	Géo Solutions Ingénieurs SA		101'500	
		Réfection du ch. de Gérénez	Sollertia Riviera SA		37'800	
		Réfection de l'Av. des Mousquetaires	Sollertia Riviera SA	40'926		
		Réfection des berges et du lit du ruisseau de l'Oyonne secteur Bd d'Arcangie <sup>2</sup>	Herter & Wiessmann Ingénieurs-Conseils SA		19'347	
		Réfection des berges et du lit du ruisseau de la Maladaire secteur ch. des Cornaches A l'étude	Herter & Wiessmann Ingénieurs-Conseils SA		26'548	
		Réaménagement de l'Av. du Clos d'Aubonne	MCR Ingénieurs-Conseils SA	51'000		

		Réaménagement de l'Av. de la Gare	Team Plus et Verzone Woods Architectes	22'806		
		Réfection du chemin du Gregnolet	Sollertia Riviera SA	19'993		
		Réfection des berges et du lit du ruisseau de Sully secteur Rte de Chailly	B+C Ingénieurs SA		40'475	
		Établissement du plan quinquennal d'entretien des routes 2021-2026	Ertec Ingénieurs-Conseils SA		19'925	
		Étude de mise en conformité OPB du réseau routier communal (ingénieur en environnement / bruit)	Ecoscan SA		56'638	
		Étude des dégâts constatés sur le revêtement de la Grand'Rue	Ertec Ingénieurs-Conseils SA		4'120	
SUTP	Mandats de spécialistes  Compétences requises : Avocats Notaires, Ingénieur spécialisé Spécialiste de protection incendie	Diverses procédures	Urbalex avocats, Me Ch. Misteli			Mandats à l'heure selon affaires considérées
		Contrôle des dossiers énergétiques des demandes de permis de construire <sup>3</sup>	Champmartin & Spycher Ingénieurs			
		Contrôle des dossiers de protection incendie des demandes de permis de construire <sup>4</sup>	M. Guy Rittener, ramoneur			

SDOM	Mandats d'ingénieurs civils ou spécialisés  Compétences requises : Architecte	Château - procédure ouverte ACE Architectes			Montant net TTC versé en 2021 sur les mandats attribués	<p>Pas des compétences spécifiques en interne ou l'ampleur du mandat est trop conséquent pour le réaliser en interne (Courbet et Château)</p> <p>La commune réalise des travaux de petite taille, p.ex. changement de chaudière, transformation d'appartement qui sont récurrents et qui se manifestent de manière régulière.</p>
	Mandat gré à gré ou sur invitation sur Courbet ou Château en 2021  Compétences requises : Ingénieur CVRSE <sup>5</sup> Ingénieur civil Spécialistes techniques	Sanitaire Courbet	H. Schumacher	11'976		
		Sanitaire Château	BA Consulting	3'000		
		Chauffage ventilation Château	Enerconseils SA	17'836		
		AEAI Château	Fire Safety		1'361	
		Ing. Civil château	Kaelin Associés	8'261		
		Physique bâtiment Courbet	BIFF Ing Conseil	10'454		
		Aménagement extérieur Courbet	L'atelier du Paysage	22'656		
		Hydraulicien Courbet	Ribi SA		2'472	
		Consultant restaurant Courbet	Gastroconsult		3'770	
		Archéologue Courbet	Arcchéodunum		40'215	
		Géomètre Château	Géosolution		1'100	
Paratonnere château	Perrusset		2'154			

Mandats de spécialistes  Compétences requises : Avocats Notaires, Ingénieur spécialisé Spécialiste de protection incendie Ingénieur AEAI <sup>7</sup>	Planification énergétique territoriale <sup>8</sup>	BG Ingénieurs conseils (50% sont pris en charge par le canton)	42'078	
	Remplacement des chaudières du complexe des Mousquetaires	Chuard Ingénieurs conseils	17'318	
	Remplacement filtration piscine	O Conseils Sàrl		20'599
	Aménagement extérieur	Team Plus et Verzone Woods (extension mandat SUTP sur domaine communal)	3'231	
	Établissement de CECB <sup>6</sup>	Energie Concept sa - Enerconseil sa		7'310
	Mise à l'enquête de faible ampleur : architecte, géomètre, ingénieur AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie)	SP Architecture-LTDP - Géosolution		2'054
	Suivi et accompagnement de travaux particuliers	Emyx ing civil, Aska conseils spécialiste ascenceurs		16'370

		Avocats pour des différents avec les locataires ou défenses des intérêts de la commune	Urbalex-LTDP, Alain Pichard-Vevey		21'624	
		Notaire pour documents transactionnels	Sandra Laydu Molinari-Montreux		6'900	
SFJSC	Mandat d'architectes et de conseils business plan et master plan	Projet Espace Derib <sup>9</sup>	Go2Play (pas de dépense en 2021)		0.	Pas des compétences spécifiques en interne ou l'ampleur du mandat est trop conséquent
SADM	Ressources humaines	Accompagnement juridique	Mes Olivier Subilia et Sayeh Hunziker		3'338	Brevet fédéral de spécialiste RH Pas d'archiviste dans la Commune
		Mandats pour assessments et audits de fonctionnement	Aucun en 2021		0	
		Personne de confiance pour la prévention des conflits et le harcèlement	PCE Romandie		4'160	
	Archives	Gestion des archives communales	Pro Archives		39'943	
		Établissement d'un plan de classement et mise en place les bonnes pratiques en matière d'archivage	Pro Archives		0	
Greffe municipale	Élaboration du programme de législation	Habilis Conseil		15'000		

SFIN		Révision de la comptabilité de la Commune	Fiduciaire Gross		21'217	La révision n'est pas de compétence de la Commune Obligation légale selon l'article 35b du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom)
			<b>Total</b>	<b>651'345</b>	<b>515'938</b>	

- 1 : Étude et travaux des routes cantonales en traversée de localité, subventionnés jusqu'à 40 % par le canton
- 2 : Études et travaux liés aux ruisseaux, subventionnés en règle générale pour 60 %
- 3 : Les frais liés à l'étude énergétique des demandes de permis de construire sont refacturés aux demandeurs.
- 4 : Les frais liés à l'étude des dossiers de protection incendie sont indirectement financés par la taxe sur les permis de construire
- 5 : CVRSE : Chauffage, Ventilation, Sanitaire et Électricité
- 6 : CECB : Certificat énergétique cantonal des bâtiments. Des subventions de l'État ont été obtenues pour l'établissement de CECB (70%).
- 7 : AEAI : Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
- 8 : Des subventions de l'État ont été obtenues pour le mandat de planification énergétique territoriale (50%)
- 9 : Des subventions de l'État ont été obtenues pour le mandat (40%). Le solde a été payé par la famille Derib (20%) et le budget annuel (40%)

# ASSAINISSEMENT DES BÂTIMENTS

(28 février 2022)

## Introduction

La Commission de Gestion a choisi ce sujet pour avoir une vue d'ensemble sur l'assainissement des bâtiments communaux, aussi bien du point de vue énergétique que des émissions de CO<sub>2</sub>, mais aussi des énergies renouvelables. De plus, elle souhaitait obtenir des informations sur les mesures prises par la commune pour inciter les privés à assainir leurs bâtiments.

## C'est quoi un assainissement énergétique ?

L'assainissement énergétique d'un bâtiment vise à diminuer son empreinte écologique, environnementale et à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Concrètement, il s'agit de diminuer :

- les déperditions thermiques mesurées par l'Indice Dépense de Chaleur (IDC)
- les émissions de CO<sub>2</sub> (mesurée en kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>)
- la consommation d'électricité
- la consommation d'eau et d'eau chaude sanitaire (ECS)

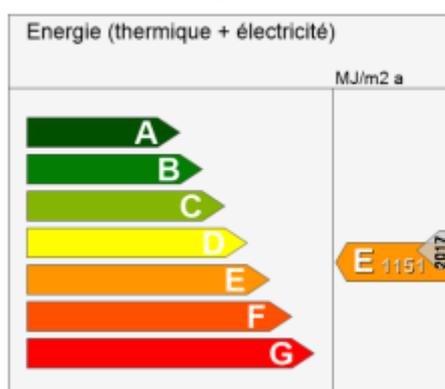
Avant d'améliorer la consommation énergétique d'un bâtiment, il est nécessaire d'établir un bilan au moyen d'un certificat énergétique cantonal des Bâtiments (CECB) effectué auprès d'une personne agréée.



CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS

Une fois le CECB réalisé, on classe les bâtiments selon un indice qui évalue et caractérise la consommation énergétique et qui a été créé par la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA).

## Indice énergie SIA2031 (thermique + électrique)



Calcul certifié selon SIA2031 - Version 2009

L'indice énergie évalue la consommation de toute l'énergie primaire utilisée dans le bâtiment (énergie thermique + électricité des communs + électricité des privés). Cet indice est calculé selon la méthode définie dans le cahier technique SIA2031 et a été certifié par la SIA.



## Situation actuelle du parc immobilier communal

### Bâtiments d'utilité publique

Durant l'année 2021, la toiture de l'Ancien Stand a été rénovée et isolée, paiement 50% pour la commune après déduction d'un subside de 13'140.00 et la reste Société Nautique Vevey - La Tour (SNVT).

La commune a exécuté des réfections ces dernières années sur les bâtiments suivants :

- Maison de commune en 2018 : remplacement des fenêtres, isolation périphérique et remplacement du chauffage à la Grand-Rue 46 et 48 (cf. Préavis 17/2017)
- Temple en 2019 : isolation thermique du sol (cf. Préavis 27/2016)
- Collège Courbet en cours dont l'objectif visé pour l'indice énergie SIA est B

La maison Hugonin et le bâtiment de Béranges 111 (La Farraz - voirie, parcs et jardins) font actuellement l'objet d'une étude d'assainissement énergétique. A Béranges 111, la chaudière de 610 kW, mise en service en 1979 et fonctionnant au gaz et au mazout est un des deux chauffages de la commune qui n'est pas conforme aux exigences de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPAIR),

D'autres bâtiments comme Béranges 212, les garderies Yakari et Croquelune dont la construction date des années 1940, n'ont jamais subi de rénovation et aucun projet d'assainissement n'est prévu. Au vu de leur taille et de leur consommation énergétique, ils seront traités dans un 2ème temps.

### **Bâtiments scolaires**

Les collèges ont quasiment tous été rénovés au cours des 30 dernières années, seuls le collège Cadet Roussel et le Pavillon de Vassin n'ont subi qu'un rafraichissement.

Par ailleurs, la commune recevra, en 2022, CHF 61'290 pour l'installation déjà réalisée des PAC du collège et du pavillon de Bel-Air.

Quant au complexe scolaire des Mousquetaires, il est le plus gros consommateur en énergie de la commune, ce qui est principalement dû à la piscine et à la salle de gym. C'est la deuxième installation de chauffage qui ne répond pas aux exigences de l'OPAIR à la commune. Les 2 chaudières de 1750 kW chacune datent de 2000, elles doivent être remplacées en 2022, un budget de CHF 600'000 a été prévu à cet effet ainsi qu'un subside de CHF 61'290. Une étude en cours examine diverses alternatives : un chauffage mixte (gaz, pellets, etc.) pour éviter des pénuries d'un combustible ou l'autre, la pose d'une pompe à chaleur (PAC) et le raccorder au réseau du groupe E.

Tableau 1 : *Classification énergétique des bâtiments d'utilité publique et bâtiments scolaires*

	Classe énergétique	Année de la construction	Indice de dépense de chaleur (kWh/m <sup>2</sup> /an)	Agent énergétique
Complexe sportif des Mousquetaires	G	1977	318	Sur centrale des Mousquetaires
Collège Cadet-Rousselle	G	1974	242	Gaz
Bat. Voirie, parc & jardins	G	1981	200	Gaz + Mazout
Maison Hugonin	G	Fin 18 <sup>ème</sup> - 1959	157	Gaz
Collège des Mousquetaires	G	1974 - 1976 - 1991	155	Gaz + Mazout

Collège des Marronniers	G	1905	153	Sur centrale des Mousquetaires
Collège Charlemagne	G	1841 - 1973	152	Sur centrale maison
Complexe sportif de Bel-Air	G	1995	144	Gaz
Collège Bel-Air	G	1964	117	PAC eau-eau

### **Bâtiments locatifs**

Le parc immobilier locatif de la commune est composé de 16 bâtiments dont la plupart ont été construits entre 1920 et 1970.

5 bâtiments seulement ont été rénovés entre les années 1986 et 2012 :

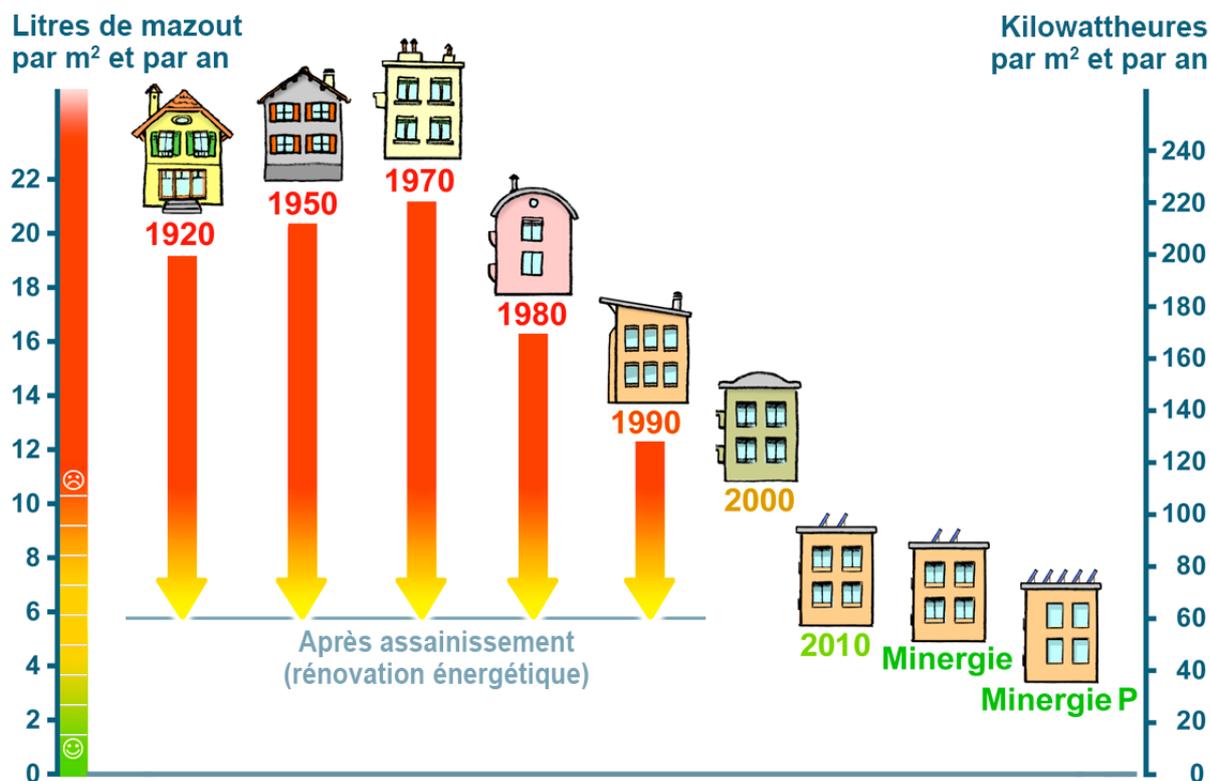
- Chemin de Béranges 51 et 53 en 1986 (rénovation - assainissement)
- L'assainissement de l'enveloppe au Chemin de Béranges 74 en 2012 et à l'avenue des Baumes 22 en 2002 et 24 en 2001
- Le remplacement des fenêtres à la rue du Château 24 et à la rue du Port 3 en 2011.

Tableau 2 : *Classification énergétique des bâtiments locatifs*

	Classe énergétique	Année de la construction	Indice de dépense de chaleur (kWh/m <sup>2</sup> /an)	Agent énergétique
Rue des Terreaux 5	G	1935	238	Gaz
Grand-rue 58	G	1933	234	Électrique direct
Rue du port 3	G	1912	190	Gaz
Chemin de Béranges 53	G	1954	156	Pellet
Avenue de la Perrausaz 2	G	1934	149	Mazout
Avenue de Traménaz 24	G	1920	132	Mazout
Chemin de Gérénez 7	G	1964	127	Gaz
Grand-rue 56	G	1933	104	Gaz

En conclusion, la plus grande partie du parc immobilier locatif de la commune se situe dans la catégorie la plus basse de l'indice énergie SIA2031, à savoir la catégorie G. Au vu de ce très bas score et de la motion de Philippe Eugster (2020) « Accélérons les travaux d'assainissement énergétique du parc immobilier communal », la commune a mandaté une étude afin d'obtenir la classification énergétique de tout son parc immobilier.

Par ailleurs, l'assainissement des enveloppes de Grand-Rue 50 et 56 a été budgété en 2022-3, à raison de CHF 3'100'000. D'autres travaux d'assainissement ont été budgétés (cf. Budget 2022) à raison de CHF 1 Mio/année, ceci jusqu'à la fin de la législature.



### Energies renouvelables

La commune dispose de plusieurs installations de panneaux solaires photovoltaïques sur :

- Collège des Mousquetaires : 122'711 kWh
- Salle des Remparts : 60'439 kWh
- Collège de Bel-Air : 85'986 kWh
- Maison de Commune : 7'997 kWh

277'133 kWh produits par les installations photovoltaïques déjà en activité couvrent environ les besoins de 80 ménages.

L'installation de photovoltaïque sur le Collège Courbet est en cours, sa production par année a été estimée à env. 395'000 kWh, soit la consommation moyenne de 100 ménages (Préavis 13/2021).

### Ce que la Commune a entrepris

- La commune a engagé depuis octobre 2020, Mme Mahboube Rahnama, ingénieure en énergie (et environnement) ; Mme Rahnama est au bénéfice d'un Bachelor en génie mécanique des fluides et va prochainement terminer un Master en énergie et développement durable. Afin de pouvoir accélérer la mise en place et la conception de mesures d'assainissement dans les rénovations de peu d'ampleur. Les rénovations plus importantes sont confiées à des mandataires externes. Dès l'obtention de son Master, Mme Rahnama pourra elle-même procéder à des analyses CECB et CECB+, reste à définir quelle partie pourrait être confiée à un mandataire externe pour continuer à bénéficier des subventions.
- La commune a fait faire plusieurs calculs de CECB ou CECB+ afin de définir les bâtiments les plus énergivores et les moins bons IDC, ce qui lui a valu un subside CHF 2'000.
- Le suivi énergétique du parc immobilier administratif a été inscrit sur la plateforme informatique Energotools en 2021. Le parc immobilier locatif y sera introduit dès 2022.

- Une réponse aux motions de M.Guy Chervet PLR « La propriété est aussi une responsabilité » prise en considération le 15 février 2012 et la motion de M. Philippe Eugster PLR « Accélérons les travaux d'assainissement énergétique du parc immobilier communal » sera apportée durant l'année 2022 et, sur demande de la Municipalité, une présentation du concept d'assainissement sera faite aux conseillers communaux.
- La commune, par le règlement du Fonds d'énergie et de développement durable (FEDD), se prépare à mettre à disposition des subventions communales afin d'encourager les privés à assainir leurs biens et de renforcer les subventions cantonales. Ce règlement est actuellement examiné par le canton.

### **Conclusion**

La commune et les municipaux se disent conscients de l'enjeu écologique de l'assainissement du parc immobilier communal et ont déjà entrepris certaines démarches dans ce sens, notamment en termes d'évaluation de la situation et de budgétisation de travaux. Cependant la commune peine à concrétiser l'assainissement de ses bâtiments. De plus, la commune ne parvient pas à planifier ses travaux d'assainissement de manière à profiter des subventions quand celles-ci sont maximales. En effet, les subventions ont tendance à diminuer au cours des années. La commune n'anticipe pas les travaux pour en bénéficier au maximum. Dans le plan d'investissement de la prochaine législature 2021-2026 la rénovation et l'assainissement des locatifs a été budgétée pour un montant de 6.1 millions.

### **Vœux :**

- Identifier les bâtiments qui ne pourront bénéficier d'un assainissement au vu de leur trop mauvais état actuel et déterminer le devenir de ceux-ci (vente, démolition et reconstruction, etc).
- Proposer une stratégie et un calendrier d'assainissement des immeubles du parc immobilier en tenant compte du rapport coûts/bénéfices et en maximisant les possibilités de toucher des subventions (celles-ci ont généralement tendance à diminuer au cours des années) et en informer le conseil.
- Proposer un crédit cadre pour l'assainissement des bâtiments de catégorie G pour un premier lot d'immeubles sur les 10 prochaines années.
- Mener une réflexion : quelle part des CEBC pourrait être externalisée pour continuer à bénéficier des subventions qui existent aujourd'hui.
- Orienter les privés à effectuer des assainissements sur leurs biens lors de séances d'information.
- Identifier les besoins d'assainissement pour renforcer l'accompagnement des constructeurs en matière d'assainissement si nécessaire.